

MERVENT

Bulletin communal

Sommaire

Mot du Maire	2
Les conseillers municipaux.....	3
Municipalité.....	4
Voirie / bâtiment	28
Environnement.....	29
École.....	32
Santé et social	33
Infos.....	35
Associations	48
Ça s'est passé	58
Artisans, commerçants	60
Carnet	62



Décembre 2020

Mot du maire



Bonjour à toutes et à tous.

J'ai rédigé ce mot le 16 novembre, au rythme où va l'information autour de la pandémie, il se peut que certains de mes propos ne soient pas d'actualité le jour où vous lirez ce bulletin.

J'espère, tout d'abord que vous allez bien. Nous venons de traverser une année quelque peu particulière durant laquelle la Covid 19 a fait son apparition. Qui aurait pu imaginer, il y a un an, les épreuves que nous allons vivre en 2020. Fort heureusement, pas toujours dramatiques pour la plupart d'entre nous, mais souvent lourdes de conséquences.

Ma première pensée va aux familles endeuillées par cette maladie, ainsi qu'à toutes les personnes en soins intensifs, ou hospitalisées. Je leur souhaite beaucoup de courage. Actuellement, devant une telle situation, notre seule arme est d'appliquer le protocole en vigueur: port du masque, les distanciations, limiter nos déplacements au strict nécessaire etc.. Restons prudents pour nous mais aussi pour les autres. Comme beaucoup, je pense que nous n'en avons pas encore terminé avec ce virus. Bien sûr un vaccin se profile à l'horizon, mais quelle sera son efficacité? Son acceptation par la population? Il n'est pas exclu non plus que nous vivions d'autres confinements ou pseudo-confinements, en fonction du taux d'occupation et de la charge de travail dans les milieux hospitaliers. Là aussi, j'ai une pensée envers le dévouement et le courage des personnels quels qu'ils soient. Qu'ils reçoivent toute notre gratitude et nos remerciements.

Ma seconde observation s'adresse aux artisans, aux commerçants et aux gérants de petites et moyennes entreprises, certains d'entre eux sont en train de vivre des semaines et des mois difficiles, je dirais même très difficiles. La fermeture contrainte de certains établissements, des chiffres d'affaires qui s'effondrent, sont autant de facteurs aggravants pour des situations déjà très fragilisées. Les soutiens financiers promis par l'Etat, les départements et les communautés de communes, peinent parfois à arriver et ne compensent pas forcément le manque à gagner. De ce fait, les salariés de ces entreprises sont également impactés. Malgré le chômage partiel, il plane au-dessus d'eux une incertitude dans la reprise du travail et dans l'avenir de leurs emplois. La communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée vient de mettre en place et en urgence, un plan de relance économique de plus de deux millions d'euros. Ces aides se présentent sous différentes formes: aides aux loyers, subventions complémentaires à un emprunt, mise en place d'une Market Place, afin de permettre à tous les commerces de s'inscrire sur une plate-forme et ainsi de proposer leurs produits en ligne. Un bon d'achat de vingt euros sera également offert aux 15 000 foyers de la communauté de communes à destination de ces commerces. Une aide de 150€ est également proposée pour l'achat d'un vélo électrique dans nos magasins de proximité etc. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec le service économie de la communauté de communes. Vous retrouverez également à l'intérieur de ce bulletin, en page infos, les démarches à suivre.

Quoi qu'il en soit, il nous faut faire face à cette pandémie, pour notre génération c'est une première, mais en regardant un peu l'histoire, même pas si lointaine, nos aïeux ont connu des situations similaires et même beaucoup plus tragiques. Des guerres, des épidémies, quand la nourriture et les médicaments manquaient, quand les villes étaient dévastées et les habitations détruites, etc. Fort heureusement nous n'en sommes pas là et en respectant les bonnes mesures, en faisant confiance aux professionnels de santé, en étant solidaires des plus impactés, tous ensemble, nous franchirons cette mauvaise période.

Le fonctionnement et les finances de notre commune sont bien sûr impactés par tous ces événements, mais par solidarité envers les artisans et les entreprises, nous maintenons nos projets et investissements. Ils ont besoin de nous comme nous, nous avons besoin d'eux.

- Nous avons donc engagé nos travaux de voirie comme les années précédentes.
- La viabilisation des terrains (Village du Moulin) va commencer en Janvier, quelques lots sont réservés et les ventes pourront être effectives à partir du mois de Juin.
- Les appels d'offres sont lancés auprès des entreprises pour la construction et la rénovation des commerces et cabinet médical en centre bourg.

Notre objectif est de maintenir tous nos travaux d'aménagements et d'embellissement de notre commune. Dans ce bulletin vous retrouverez le travail des différentes commissions.

Les associations ont dû également s'adapter, en reportant ou en annulant leurs manifestations. Avec un peu de patience, j'espère qu'elles retrouveront vite le fil de leurs activités. Bon courage à tous les bénévoles.

Notre vie sociale et professionnelle est obligatoirement touchée par l'actualité, cette pandémie avec ces milliers de morts, les attentats terroristes de ces dernières semaines, la situation précaire de certains, nous rappellent la dure réalité de la vie. Seuls nos comportements, le refus de certaines idéologies, les choix et les orientations que nous prendrons seront les fondations des prochaines décennies. A nous de nous adapter et de prendre le bon chemin pour notre avenir et celui de nos enfants.

Je souhaite de tout cœur que ces fêtes de fin d'année soient les plus sereines possible avec votre famille et vos amis. J'espère pouvoir vous accueillir le 9 janvier 2021 pour les vœux du maire. Suivant les conditions sanitaires, vous serez avisés de la possibilité de nous retrouver.

Bonne lecture de ce bulletin et surtout une bonne et heureuse année 2021.

Le Maire,
Joël BOBINEAU

Les Conseillers Municipaux



Evelyne Pascault-Bricaud

1^{re} Adjointe

Affaires sociales,
Personnel Communal,
Affaires scolaires, CCAS,
Finances, Voirie, Communication,
Environnement



Damien Sabouraud

2^e Adjoint

Finances, Voirie,
Tourisme et Patrimoine,
Associations et Animations,
Affaires scolaires,
Appel d'offres



Fabienne Spennato

3^e Adjointe

Communication,
Affaires sociales,
Affaires scolaires,
Finances, Voirie,
Associations et Animations,
Environnement, Tourisme
et Patrimoine, Personnel
Communal, CCAS



Stéphane Bonneau

4^e Adjoint

Associations et Animations,
Environnement, Personnel
Communal, Finances, Voirie,
Affaires scolaires,
Appel d'offres



Sonia Alletru

Associations et Animations,
Communication, Affaires
sociales, Personnel
Communal, CCAS



Denise Auguin

Associations et Animations,
Environnement, Affaires
sociales, Personnel
Communal, CCAS



René-Louis Colas

Voirie, Environnement,
Tourisme et Patrimoine



René-Pierre Iargeau

Associations et Animations,
Communication,
Environnement,
Tourisme et Patrimoine



Claire Mimault

Personnel Communal,
Affaires scolaires



Jean-Pierre Naulet

Voirie, Associations et
Animations, Environnement



Joël Quelen

Voirie, Tourisme et Patrimoine



Guillaume Romano

Communication,
Tourisme et Patrimoine,
Affaires scolaires



Stéphanie Royer

Finances, Voirie,
Tourisme et Patrimoine,
Appel d'offres



Céline Vasseaud

Associations et Animations,
Environnement,
Affaires scolaires

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

13 décembre 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments destinés à recevoir des services de soins et de commerce

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec Madame MANCEAU, responsable de la boutique, « Ça Vaut le Détour »; cette dernière a annoncé son intention de se retirer du projet pour des raisons personnelles. Monsieur le Maire s'interroge sur la prochaine destination de cet espace commercial.

A cela s'ajoute l'appel de Madame LARGETEAU qui a avoué se retirer du projet MAM pour raisons personnelles, également. Monsieur le Maire s'interroge sur le devenir du projet et se permettra d'en savoir davantage au moment du lancement des travaux.

Monsieur le Maire rassure les élus sur le suivi du projet: la démolition et la création du bâtiment sont toujours d'actualité.

Village du Moulin

Monsieur le Maire rappelle que le permis de lotir a été accepté et que le plan d'aménagement est à commander. Monsieur le Maire annonce qu'il contactera le géomètre prochainement pour instaurer un planning des travaux et lancer l'appel d'offres aux entreprises.

AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL, CONSTRUCTION D'UN COMMERCE ET D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Lot n°1: démolition

Monsieur le Maire fait part du bilan de l'ouverture des plis du 11 décembre; trois entreprises ont répondu pour le lot démolition: l'entreprise CHARRIER NC avec une estimation des travaux de 29 101 € HT, l'entreprise CHARRIER S (20 590 € HT d'estimation) et l'entreprise RINEAU TP (23 300 € HT d'estimation). L'entreprise retenue par le maître d'œuvre est CHARRIER S.

Monsieur le Maire annonce que le nécessaire a été fait auprès du Sydev pour le débranchement de l'éclairage public; les employés communaux ont démonté le panneau Stop. Monsieur le Maire annonce le déroulement des travaux: la démolition débutera courant janvier, s'ensuivront les fouilles archéologiques qui détermineront le calendrier des travaux.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Réunion BIOTOP

Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion à La Roche sur Yon pour évaluer l'emprise de Natura 2000 sur certaines communes environnantes. Monsieur le Maire présente le dossier de travail où sont répertoriées les espèces animales, végétales, activités... En conclusion, Mervent se situe sur un petit périmètre de Natura 2000 sur le Barrage dont le but est de protéger la faune et la flore fragiles.

Rencontre avec l'ARD

Monsieur le Maire a rencontré un responsable de l'ARD suite aux 4 accidents ayant eu lieu sur la Route du Lac, en moins de 6 mois. L'ARD a étudié le virage (en venant des Ouillères) et va proposer des solutions pour le matérialiser. Sur cette même route, un projet de chicanes avec 3 places de

stationnement est en cours de réflexion. En plus du côté pratique, Monsieur le Maire souligne la sécurité obligeant les automobilistes à ralentir. Une ébauche de plan et un devis sont en attente. Monsieur le Maire en a profité pour évoquer la continuité de la piste piétonne du futur Restaurant « Les 3 Cocottes » au camping de la Joletière avec l'ARD; selon le responsable, le plus prudent serait de bâtir un trottoir avec des bateaux devant les habitations. Il a également été évoqué la matérialisation du parking, en face du restaurant « Les 3 Cocottes » direction la Rue du Chêne Tord. Monsieur le Maire évoque un système de bordures franchissables.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Monsieur le Maire rappelle le montant des attributions de compensation pour 2019: 100 147,27 € (comme évoqué lors de la réunion de conseil du 25 octobre dernier). A l'unanimité, les élus acceptent le versement de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition du Sydev pour l'effacement du réseau de l'éclairage public au niveau de la Bironnière, selon un programme jusqu'en 2023 – 2024, pour un montant total de 650 000 €. Cette proposition a été envoyée en rapport avec le déploiement de la fibre optique. Le coût total des travaux d'effacement du réseau à la charge de la commune s'éleverait à 442 900 €. Devant l'estimation importante des travaux, les élus ne sont pas favorables à l'engagement de ces travaux dans l'immédiat.

CANTINE SCOLAIRE: MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT

Lors du dernier conseil d'école, il avait été rapporté le problème des nuisances sonores à la cantine lors du repas. Monsieur le Maire a alors organisé une réunion avec le personnel communal, les représentants de parents d'élèves, la Directrice de l'école et les élus. Monsieur le Maire annonce qu'un « permis à points » va être mis en



place au 6 janvier 2020 (d'abord à l'essai jusqu'aux vacances de décembre). Un règlement va être co-rédigé avec Monsieur le Maire, la Directrice, les représentants de parents d'élèves. Le permis comptera 10 points et selon le comportement des élèves, des points seront retirés ou récupérés. Monsieur le Maire s'est déjà rendu dans les classes du primaire pour expliquer le fonctionnement du permis.

CONTRAT DE LOCATION : LOGEMENT « RUE DE LA VALLÉE »

Monsieur le Maire annonce que Monsieur PIZON a effectué les travaux de peinture et va pouvoir prendre possession des lieux en Janvier 2020. Pour cela, un contrat de location doit être établi avec la nouvelle adresse mais le loyer reste inchangé (364,81 €). Monsieur le Maire propose de faire débiter le contrat au 1^{er} Janvier 2020. Après le déménagement de Monsieur PIZON, Monsieur le Maire contactera Madame BATTEUR (praticienne en soins énergétiques) pour connaître l'avancée de son projet d'installation.

17 janvier 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Démolition de bâtiment

Monsieur le Maire informe que, dès connaissance et signature avec l'entreprise retenue, les travaux pourront débiter (normalement en mars).

Village du Moulin

Monsieur le Maire a pris contact avec le géomètre, Monsieur VERRONNEAU car le conseil municipal doit signer une convention sur la fibre optique. En effet, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Vendée, tous les lotissements récents (Permis d'Aménager déposé avant

septembre 2019) doivent impérativement être câblés en fibre optique. La convention est adoptée par tous les élus.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire (re) présente le projet de sécurisation de la Route du Lac. Il précise aux élus que le dossier devient urgent dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire rapporte le coût estimatif total de travaux : 32 152 € HT (38 582,40 € TTC). A l'unanimité, les élus acceptent de déposer le dossier le plus rapidement pour faire la demande d'amendes de police.

Monsieur le Maire propose de matérialiser, à la peinture blanche, des places de parking dans la Rue de la Chapelle engendrant des frais minimes.

ÉGLISE

Monsieur le Maire rapporte « l'incident » qui s'est déroulé pendant le concert du 21 décembre, à l'église : une auto-combustion de la chaudière s'est produite dispersant de la poussière de suie dans le bâtiment. Aujourd'hui, l'église a été nettoyée par des bénévoles et les agents communaux. Monsieur le Maire annonce que, suite aux importantes précipitations de ces dernières semaines, des fuites sont apparues. Monsieur le Maire s'interroge sur le choix de réparer les fuites ou de réaliser des travaux de rénovation de la toiture. Monsieur le Maire a contacté Monsieur JOSSE Valentin qui lui a évoqué un projet départemental de débloquent des fonds pour la rénovation des lieux de culte. Monsieur le Maire attend un nouvel appel de sa part.

Monsieur le Maire propose de réaliser des devis estimatifs avant sa nouvelle rencontre avec Monsieur JOSSE afin de connaître les finalités financières d'une telle opération.

SYDEV – CONTRIBUTION ANNUELLE : TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2020

Monsieur le Maire donne le montant à verser au SyDEV pour les différentes visites programmées des 270 points lumineux : 3 622,80 € auxquels s'ajoute un forfait en cas de panne et/ou urgence de 1 500 €. Aucun élu ne s'oppose à la signature de cette convention.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES ACPG-CATM

Monsieur le Maire rappelle la date du congrès départemental : le jeudi 11 juin à 2020, à la salle Jean-Louis Ripaud de Mervent. Ce congrès regroupe toutes les associations d'anciens combattants du département, soit 500 personnes environ. Monsieur le Maire liste les demandes des organisateurs : demande de gratuité de la salle (Monsieur le Maire précise que cela peut être envisageable car cela ne « bloque » pas de date en été, le 11 juin étant un jeudi) ; le vin d'honneur qui devait être à la charge de la Municipalité sera finalement financé par le congrès (la salle étant mise à disposition gracieusement) ; demande d'autorisation d'utiliser le terrain Kristensen en guise de parking et de fermer certaines rues de la commune pendant la cérémonie.

L'ensemble des élus émet un avis favorable sur les demandes des organisateurs de ce congrès.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe de la stagiairisation de M^{me} MARTEAU-GUERIN Betty, employée communale à l'école Maro-Vidua depuis un an. Elle accompagnera les élèves, en mars prochain, au zoo de Beauval et à la visite de 2 châteaux de la Loire.

Municipalité

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Devis

Monsieur le Maire avait demandé un devis auprès de la société ATPA pour la réfection de la voirie de la Rue des Juifs à laquelle la Municipalité s'était proposée de participer. Après la réception d'un devis reçu le 24 septembre (montant estimatif: 5 669 € HT soit 6 802,80 € TTC), Monsieur le Maire a fait réévaluer les coûts des travaux. Le montant du nouveau devis est de 2 847 € HT (soit 3 416,40 € TTC). L'ensemble du conseil municipal valide ce dernier devis.

Donation de terrain

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de trois sœurs désirant faire don à la commune de leur terrain de 550 m², situé au Fief des Ceps. Ce don permettrait, selon les propriétaires, d'éviter tout partage entre leurs enfants. Il a été proposé de valider cette donation par un acte sous-seing privé.

Les élus acceptent cette donation en laissant à la charge de la Mairie, les démarches auprès du cadastre.

Proposition d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire rapporte la demande de Monsieur Chaigneau Christophe souhaitant acquérir un terrain communal jouxtant sa propriété (parcelle C 1647 d'une surface de 9 088 m², située dans le bas village des Ouillères).

Les élus acceptent cette demande en proposant la somme de 2 000 € l'hectare.

Achats de plantes

Monsieur le Maire annonce que des plantes ont été achetées pour refaire une haie, ainsi que des sapins pour les mettre en pépinière pour avoir des sapins de Noël à long terme.

Cérémonie des Vœux

Monsieur le Maire et les élus sont très satisfaits de la Cérémonie. Beaucoup de personnes ont répondu présent (environ 210 personnes dont beaucoup de jeunes ménages). L'invitation déposée dans les boîtes aux lettres a été très appréciée. Monsieur le Maire remercie les élus et les employés communaux d'avoir su gérer l'influence du public et d'avoir assuré le cocktail, même si quelques points seront à revoir pour l'année prochaine.

Madame TOUTAIN fait le bilan des dépenses: 678,12 € en comptant les bons d'achats pour les enfants nés en 2019, les corbeilles pour les gagnants des énigmes et le contenu du cocktail.

Spectacle des enfants

Monsieur le Maire fait le bilan très positif du spectacle des enfants du 20 décembre. Les parents étaient nombreux à cette soirée et ont apprécié le spectacle de Bertrand le Magicien. Bilan financier: 654,06 € dont 450 € pour l'animation.

Monsieur SABOURAUD en profite pour annoncer que les prochains prestataires du spectacle de 2020 sont réservés (HIPOTAM TAM)

Repas des aînés

Madame TOUTAIN rapporte que 115 personnes étaient présentes au repas (participation équivalente à 2018). Les avis de la prestation de l'animateur sont assez mitigés mais le repas très apprécié. La distribution des mugs à chaque senior touche à sa fin. Le prochain repas pourrait être le 12 décembre 2020 si cela est reconduit. Madame TOUTAIN annonce le coût du repas (mugs compris): 3 266,26 € (montant en baisse par rapport à 2018).

14 février 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment destiné à recevoir un cabinet de soin, un commerce et une MAM

Monsieur le Maire fait le bilan de la réunion du 4 février dernier en présence de l'architecte, Monsieur THIBAUT-POCHON et l'entreprise de démolition Charrier S. Les travaux de démolition débuteront courant mars, pour une durée d'une quinzaine de jours. La sécurisation du site initialement prévue par la commune, sera finalement mise en place par l'entreprise Charrier S. La réunion s'est poursuivie avec l'ensemble des élus pour réfléchir sur la finalité du bâtiment: le cabinet médical est toujours d'actualité. A ce sujet, la question des nuisances sonores de la chaufferie a été soulevée; afin de réduire au maximum le bruit de la ventilation, il a été proposé d'installer la pompe en hauteur sur un système de « toit terrasse ».

Pour les locaux destinés à la MAM et au commerce, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été proposé de mettre ce bâtiment en clos couvert c'est-à-dire avec les ouvertures, mais sans aménagement intérieur, en attendant une proposition. Les cloisons seront mises en fonction du projet. Monsieur le Maire fait savoir qu'un changement de taille de la porte d'entrée (donnant sur Chemin des Douves) va être fait afin d'avoir une ouverture plus large et plus accueillante si cela devenait un bureau ou un point d'informations touristique. Enfin, l'étage serait conservé avec un double circuit d'arrivée d'eau. Pour ces deux locaux, Monsieur le Maire annonce que le chauffage sera déplacé par rapport à ce qui était prévu.

Pour terminer, Monsieur le Maire informe les élus que le plan final du cabinet médical sera proposé aux médecins afin de voir les derniers détails.



Une prochaine rencontre avec l'architecte est prévue courant mars pour lancer l'appel d'offres.

Aménagement gloriette

Monsieur le Maire s'est entretenu avec l'entreprise Maxi'Métal en présence de certains membres de la commission environnement pour terminer l'aménagement de la gloriette (Résidence du Levant). Monsieur le Maire présente le devis pour 6 garde-corps d'un montant de 1 773,50€ pose comprise. Tous les élus valident ce devis.

Monsieur le Maire présente un autre devis (à titre informatif) de Maxi'Métal pour des travaux à long terme de l'aménagement de la future terrasse de la salle Jean-Louis RIPAUD: montant de 2 cadres aciers à poser dans la végétation: 648€ TTC. Monsieur le Maire précise que lorsque les travaux de démolition débiteront dans le centre bourg, l'entreprise Charrier commencera le terrassement de celle-ci.

Travaux Salle Jean-Louis RIPAUD

Monsieur le Maire fait part de petits travaux de rafraîchissement réalisés par les employés communaux au niveau du bar, de l'entrée et des sanitaires.

Route du Lac

Monsieur le Maire s'est aperçu, lors d'une rencontre avec les propriétaires du futur restaurant « Les 3 Cocottes », qu'une chicane pourrait être installée au niveau du restaurant afin de faire ralentir les véhicules.

ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire rapporte les conclusions de son entrevue avec les commerciaux de la société SNEF qui souhaite, au nom de Bouygues Télécom, installer une antenne avec les 3 opérateurs afin de combler les zones blanches. Après plusieurs négociations et changements, une parcelle vers Les Bouronnières serait retenue pour implanter l'antenne; Monsieur le Maire

regrette l'impact visuel important. Tous les élus demandent une information publique auprès des habitants avant de se prononcer.

DÉVIS

Monsieur le Maire présente des devis pour des travaux de réfection de la toiture de l'église. Deux entreprises ont répondu à la demande urgente pour des devis: Maçonnerie Royer (travaux de remaniement de couverture pour combler les fuites pour 2 911,32€ HT soit 3 493,58€ TTC) et l'entreprise Metay-Phelippeau (avec un remaniement complet des tuiles de l'église pour 9 083,94€ TTC).

Lors de la précédente réunion de conseil, Monsieur le Maire avait évoqué la possible subvention par le département pour des travaux concernant des bâtiments de culte. Après vérification, la participation du département est possible à hauteur de 10 à 40% pour un montant minimum des travaux de 300 000€.

En conclusion, les membres du conseil demandent de faire des devis des 3 entreprises consultées pour la réfection totale de la toiture.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SyDEV

Monsieur le Maire fait part de la proposition du SyDEV de changer une lampe au village du Nay par un modèle de récupération pour 110€.

SARL Rivasseau

Monsieur le Maire rapporte le bilan des achats durant la vente aux enchères des biens de la SARL RIVASSEAU. La Municipalité a fait l'acquisition d'un piano de cuisson pour mettre dans la cantine car elle est équipée de 4 feux au lieu de 2 actuellement, d'un plan de travail, de vaisselle de table, de percolateurs, de 2 trépieds à gaz, de dessertes et d'un ensemble réfrigérateur / micro-ondes (pour la salle des fêtes de la

mairie). Montant total des achats: 2 175€ + 312€ pour les frais de commissaires (soit un total de 2 487€).

Route du Lac

Monsieur le Maire informe les élus que des bandes réfléchissantes fournies par le Département vont être installées dans le virage.

Salon de coiffure et cabinet dentaire:

Monsieur le Maire fait remarquer l'état de la façade du salon et du cabinet dentaire. Monsieur THIBAUT-POCHON, architecte, va faire estimer un changement de matériaux pour remplacer le bois.

5 juin 2020

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE (CORDEF)

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de la Maison des Communes relatant son rôle. M. QUELEN Joël est désigné comme correspondant défense.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES SYNDICATS ET DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Election des représentants à l'agence de services aux collectivités locales (ASCL) devenue (SAPL)

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée a pour objectif l'accompagnement exclusif des collectivités locales. Elle peut intervenir pour ce qui concerne: la réalisation d'opération d'aménagement, la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...), et toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Monsieur le Maire informe qu'un représentant et un suppléant de la commune au sein de la SAPL doit être désigné ainsi

Municipalité

qu'un représentant de la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires.

Après en avoir délibéré, les élus décident de désigner

- M. Damien SABOURAUD, membre titulaire et M^{me} Claire MIMAULT, membre suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale.
- M^{me} Fabienne SPENNATO pour représenter la commune au sein de l'assemblée des actionnaires

Election des représentants à e-collectivités

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est adhérente au syndicat, et qu'à l'issue des élections municipales, un nouveau délégué doit être désigné. M^{me} Céline VASSEAUD est désignée comme représentante de la commune au sein d'e-collectivités.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CERTAINES DE SES ATTRIBUTIONS

Monsieur le Maire expose aux élus la possibilité de déléguer au maire certaines de ses attributions de l'assemblée. Après délibération, le conseil municipal donne délégation au maire, pour toute la durée du mandat, les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 4 000 euros hors taxes.
- de décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

-de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

-d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions. Il propose de fixer les taux suivants pour les mandats du maire, du 1^{er} adjoint et des 2^e, 3^e et 4^e adjoints d'où la répartition suivante :

- 51,6% de l'indice brut pour le maire
- 12,40% de l'indice brut pour le 1^{er} adjoint
- 9,30% de l'indice brut pour le 2^e, 3^e adjoint et 4^e adjoint.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les indemnités de fonctions telles que présentées.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation est gelée par l'Etat donc le vote n'est pas utile pour ce taux, et que les taxes foncières ont très peu évoluées depuis plusieurs années. A l'unanimité, les taux sont maintenus pour 2020, soit :

- taxe foncière bâti : 17,32%
- taxe foncière non bâti : 53,93%

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'épisode de confinement, les travaux ont pris du retard.

Lotissement « le Village »

Monsieur le maire explique que certains appels d'offres ont débuté ; le SYDEV a répondu pour le lot « éclairage et réseaux ». La participation communale au câblage et réseau électrique est de 158 134€ TTC. Monsieur le Maire informe les élus que le

lot « espaces verts » a été retiré car sera réalisé par la Municipalité (permettant un gain de 71 660€). Le montant total prévisionnel de viabilisation du lotissement s'élève à 314 582,40€ HT (soit 377 498,88€ TTC), sans compter l'achat de terrain. Monsieur le Maire précise que le cabinet Veronneau s'occupera du lancement d'appel d'offres. Des élus se posent la question du prix de vente du m² du lotissement ; Monsieur le Maire leur explique qu'il est encore trop tôt pour un chiffrage, le coût total des travaux n'étant qu'estimation.

Bâtiments destinés à recevoir un centre de soin et une surface commerciale

Monsieur le Maire fait remarquer la démolition des bâtiments et relate son entrevue avec l'architecte THIBAUT-POCHON, ce mercredi 3 Juin durant lequel les détails pour le sol, la chaufferie / climatisation ont été évoqués. Monsieur le Maire rappelle l'abandon de projet de la MAM et du projet d'installation de la boutique « Ça Vaut le Détour ». Ayant pris connaissance de la disponibilité d'un local, une esthéticienne a demandé un rendez-vous avec Monsieur le Maire afin de proposer son projet : l'entretien est prévu le lundi 8 juin. Concernant les fouilles archéologiques, Monsieur le Maire précise que l'INRAP pourrait intervenir, selon ses disponibilités, durant le deuxième semestre. Enfin, Monsieur le Maire attend un chiffrage plus précis des travaux d'un économiste.

COVID – 19 : DÉCISION SUR LES LOYERS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire explique, que pendant la période du confinement, les activités des commerçants de la commune ont diminué. Une proposition de baisse de loyer des professionnels louant des locaux communaux a été appliquée pour le cabinet dentaire, l'ostéopathe, et la psychologue. Monsieur le Maire a pris la décision de ne pas faire payer de loyer pendant les périodes d'inactivité ; les professionnels ayant repris à des



dates différentes, un prorata au nombre de jour d'ouverture sera appliqué pour le mois de mai. Cette action a été menée en relation avec la Communauté de Communes qui possède la compétence économique. Monsieur le Maire fait part des nombreuses annulations de salle, avec beaucoup de reports pour l'année prochaine.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une compensation financière correspondant au passage d'un réseau de gaz au niveau de la Croix Méraud. Montant de la redevance: 141 €.

Tous les élus acceptent cette redevance.

JURY D'ASSISES 2021

Par tirage au sort, ont été désignés membres du jury d'assises 2021 (avec la condition d'avoir plus de 23 ans): LARDENOIS Annie et BOBINEAU Christophe.

CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES RÉGLEMENTAIRES, BUDGÉTAIRES ET DE COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique, que par souci de rapidité, les différents actes peuvent être transmis par voie dématérialisée. L'ensemble du conseil accepte la signature de ladite convention.

CONVENTION AVEC L'INSEE POUR LA TRANSMISSION PAR INTERNET DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL

Monsieur le Maire explique que la dématérialisation des actes civils permet un traitement plus rapide. Tous les élus valident la signature de la convention avec l'INSEE.

PROPOSITION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE SANTÉ COMMUNALE À LA COMMUNE

Madame TOUTAIN rappelle qu'une convention avait été signée avec AXA afin de proposer un tarif préférentiel sur une mutuelle aux habitants de Mervent. L'ensemble des élus est favorable au renouvellement de cette proposition pour 2020.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lotissement «le Clos du Bois»

En référence à la convention passée en 2008 avec ARCADIAL, Monsieur le Maire fait savoir que la voirie sera restituée à la commune dès la viabilisation de tous les terrains; ce qui est le cas à ce jour. Les terrains resteraient privés mais les charges futures de l'éclairage, l'entretien de la voirie seront supportées par la commune.

École

Monsieur le Maire résume le protocole mis en place à l'école depuis le 12 mai: suppression de tables, cheminement dans les couloirs, aménagement de la garderie, suppression de jeux et de livres à la bibliothèque, condamnation de sanitaires (1 sur 2). Pour le restaurant scolaire, la séparation des tables a été possible car peu d'enfants y déjeunaient. A compter du lundi 8 Juin, 27 repas seront servis (pour 28 places) qui a engendré un nouvel aménagement de la cantine et une réorganisation au sein des classes (groupes de classes au lieu de classe entière). Monsieur le Maire précise que le choix de refuser les classes de maternelles a été une décision prise par l'ensemble des maires de la Communauté de Communes de Fontenay le Comte, car la responsabilité des maires est trop engagée. Ce protocole est appliqué et applicable jusqu'au 4 juillet, soit la fin de l'année scolaire. Monsieur le Maire ignore si de nouvelles consignes seront à mettre en place pour la rentrée de 2020. Enfin, Monsieur le Maire termine

par la conception des repas: la Municipalité a fait appel à la «Maison Désiré Frisque» (qui occupe les locaux de l'ancien traiteur Rivasseau) car le prestataire ELIOR avait augmenté ses prix (4.19€ HT par repas en temps normal contre 8.33€ HT pour les 20 repas servis depuis la reprise). A compter du jeudi 4 juin, ELIOR reprend la confection des repas pour un montant de 4.75€ par repas, n'impactant pas de coût supplémentaire pour les familles (la différence sera prise en charge par la commune); le retour au plat chaud sera apprécié des enfants.

Remboursement de frais d'un privé

Monsieur le Maire rappelle les mésaventures lors du concert à l'église en décembre durant lequel la chaufferie a explosé. Un spectateur avait demandé le remboursement des frais de pressing de son manteau en daim. L'assurance de l'association organisatrice n'ayant pas pris en charge ces frais, la Municipalité se propose de rembourser le pressing. Montant de la facture: 78€.

Demande de modification de PLU

Durant le précédent mandat, plusieurs demandes de modifications ont été demandées; Monsieur le Maire précise que cela peut être possible à la seule condition que le PLU devienne un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ce qui signifierait que la compétence ne serait plus communale. Monsieur le Maire fait savoir qu'actuellement, les demandes concernent la constructibilité de parcelles qui ne le sont pas. Ces demandes sont classées sans suite par le conseil municipal.

Achat de panneaux:

Monsieur le Maire rapporte qu'un accident de la route a provoqué la casse du lieu-dit «La Croix Méraud». L'assurance du conducteur va prendre en charge le changement du panneau. Au lieu-dit «Cul de Bray», un poids lourd a cassé et arraché un poteau téléphonique; Monsieur le Maire

Municipalité

se demande si la pose d'un panneau de limitation de tonnage sur cette route ne serait pas inutile.

COVID-19

Monsieur le Maire fait le bilan des directives prises pour les agents communaux: traçage au sol de la mairie, don de masques et de visières pour chaque agent. En ce qui concerne les habitants, une distribution de 2 masques par Merventais a été organisée. Monsieur le Maire informe les élus que d'autres masques sont disponibles en mairie pour les personnes qui le souhaitent. Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont confectionné des masques: M^{me} BAGUENARD Cécile, M^{me} RAGOT Thérèse et M^{me} BODIN Nathalie. Leur générosité sera récompensée lors de la cérémonie des vœux en janvier prochain.

3 juillet 2020

APPROBATION

DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Budget principal communal

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, M^{me} AUGUIN Denise, et par un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » approuve le compte administratif Principal 2019.

Budget lotissement «village du moulin»

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, M^{me} AUGUIN Denise, et par un vote de 14

voix « Pour » et 0 voix « Contre » approuve le compte administratif 2019 lotissement « Village du Moulin ».

Budget Ensemble Commercial Et De Services

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, M^{me} AUGUIN Denise, et par un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » approuve le compte administratif 2019 « ensemble commercial et de services ».

Budget Assainissement

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, M^{me} AUGUIN Denise, et par

un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » approuve le compte administratif 2019 « assainissement ».

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 15 voix « Pour » Le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement :
1 845 905,48€.

- section d'investissement :
1 730 166,47€.

Subventions 2020

Comité des Parents d'Élèves Mervent	120 €
Société de Chasse Mervent.....	120 €
Nautisme Fontenay-Mervent.....	120 €
Gymnastique Volontaire « La Détente »	120 €
AFN Mervent.....	120 €
Association « Saho Vidua »	120 €
L'Espoir Merventais Pétanque	120 €
Rando Merventaise	120 €
Association « Les Amis du Saint Louis »	120 €
Association des Musiciens Amateurs	120 €
Association « Les Murailles de Maireventi »	120 €
Country Dance Mervent	120 €
USAV Club de Foot	650 €
La Cicadelle.....	100 €
Foussais-Payré Handball Club.....	100 €
Restos du Cœur	100 €

TOTAL..... 2390 €



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020: ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par: 15 voix « Pour »

Le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à:

- section de fonctionnement: 18 900,00€.
- section d'investissement: 243 115,84€.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020: LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par: 15 voix « Pour »

Le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à:

- section de fonctionnement: 494 118,60€.
- section d'investissement: 494 118,60€.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Lotissement « Village du Moulin »

Monsieur le Maire informe les élus qu'il prendra prochainement contact avec le SyDEV pour avoir des précisions sur un éclairage public solaire, et sur le devis pour le branchement à la fibre. Monsieur le Maire précise que les appels d'offres sont lancés et doivent être déposés au 23 Juillet; l'ouverture des plis se ferait très vite afin de connaître le coût de viabilisation du lotissement (et ainsi établir un tarif du mètre carré). Enfin, Monsieur le Maire fait savoir que le règlement du lotissement a été modifié: une clôture séparative minérale obligatoirement crépie d'une hauteur d'1,80 mètre maximum peut être faite entre les parcelles.

Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait connaître les projets sur la Route du Lac: installation de chicanes et création de places de stationnement.

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée, et qu'une dérogation est possible auprès de l'ARD pour commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

Travaux salle Jean-Louis Ripaud :

Monsieur le Maire fait savoir que du béton désactivé a été posé sur la terrasse de la salle; il en profite pour remercier les personnes et les élus qui ont œuvré à ces travaux. Les aménagements fleuris sont achevés. Il reste les travaux de sécurisation du site (les gardes corps actuels en bois vont être changés par des éléments plus modernes). Monsieur BONNEAU présente des devis pour des travaux de façade de la salle: le devis de la société RAVARD s'élève à 15 515€ HT (soit 18 618€ TTC – les travaux comprennent le lavage des murs, la projection d'antimousse, la réparation partielle des fissures et la peinture). Le devis de GUILLEMET PEINTURE s'élève à 15 768,48€ HT (soit 18 922,18€ TTC pour les mêmes travaux)

Les élus valident le devis de l'entreprise RAVARD pour les travaux de rénovation de façade de la salle Jean-Louis Ripaud.

Monsieur BONNEAU présente également des devis pour la mairie (lavage des murs extérieurs et projection d'antimousse avec peinture de la façade uniquement): Entreprise RAVARD: 9 304,50€ HT (11 165,40€ TTC); Entreprise GUILLEMET PEINTURE: 8 565,66€ HT (10 278,79€ TTC). Monsieur le Maire souligne la priorité aux travaux de la salle Jean-Louis RIPAUD afin d'avoir un ensemble « propre ». Monsieur le Maire aimerait que les dalles béton marquant la sortie de secours soient supprimées. Le ravalement de façade de la Mairie peut attendre surtout si des travaux d'aménagement pour PMR sont prévus.

ÉTUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS

Travaux de l'église

Monsieur le Maire a fait réviser le devis de l'entreprise METAY-PHELIPPEAU; le nouveau devis s'élève à 38 539,94€ HT. Après ces travaux de réparation de la toiture, il restera une remise en état de la façade et une autre partie (plus petite) de la toiture pour un coût total de 1 090€.

Les travaux n'étant pas réalisables avant le printemps 2021 (selon l'agenda de l'entreprise), Monsieur le Maire propose de valider le devis. Tous les élus valident le devis de 38 539,94€ de l'entreprise METAY-PHELIPPEAU.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Commission Communication

Madame SPENNATO fait savoir que l'édito de Juillet est prêt et sera distribué dès ce week-end. La commission a décidé de ne pas préparer d'édito en automne et proposera le bulletin municipal de décembre puis un édito au printemps qui présentera les différentes manifestations de la saison suivante. La commission a créé une page Facebook de la commune visible très prochainement. Enfin, il a été pensé l'idée d'installer des grosses lettres au nom de la commune sur un site emblématique (proposition à l'état d'idée pour le moment).

Commission Voirie

Monsieur SABOURAUD présente un devis établi par la société EIFFAGE en fonction de l'inventaire relevé par les membres de la commission. Ont été chiffrés les travaux suivants: Rue Jeanne Poupin: 3 066€ HT; La Chopinière: 839,35€ HT; Les Loges: 24 506,45€; La Jamonière: 11 000€ HT; une partie de la Rue de la Vallée: 5 634€ HT (soit un montant total de 45 599€ HT).

La commission prévoit également de rénover les trottoirs à l'entrée du bourg en remplacement des cheminements herbeux

Municipalité

ainsi qu'au niveau des Ouillères. Ces travaux seront réalisés en régie (fait par les employés communaux). Enfin, il a été relevé un problème d'évacuation des eaux pluviales (très visible lors des dernières grosses pluies) sur Route du Lac, au niveau du restaurant le Mangoustan, sur lequel il faudra intervenir.

Conseil d'école

Madame TOUTAIN fait le bilan du conseil d'école du 29 Juin. Les effectifs restent constants pour la rentrée de 2020 (74 enfants contre 71 pour 2019- 2020) répartis comme suit: 20 élèves de maternelles, 27 CP – CE1 et 27 CE2 – CM. Madame MASSÉ quitte l'équipe enseignante pour être remplacée par Madame PABŒUF. Madame TOUTAIN rappelle les différents dispositifs mis en place contre la Covid. Pour lutter contre le retard engendré pendant le confinement pour certains élèves, les heures d'APC vont être réduites et remplacées par des heures de soutien en français et mathématiques. Pour terminer, Madame TOUTAIN énumère les travaux réalisés et ceux à prévoir pour la rentrée: nettoyage par vapeur des tapis, pose de cale-porte et d'un anti pince-doigts, d'un distributeur de papier (pour supprimer les essuie-mains), maintenance du matériel informatique voir un renouvellement de certains ordinateurs.

Commission Tourisme et Patrimoine:

Lors de la réunion de la commission, Monsieur SABOURAUD a rappelé ce que la Communauté de Communes propose pour la valorisation touristique de Mervent en collaboration avec Vendée Expansion. Un projet sur l'image de la commune est à l'étude et sera discuté lors d'une prochaine réunion. Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas de point information touristique dans les locaux de la Mairie cet été, mais une permanence de l'office de tourisme sera présente sur différents sites de la

commune (le jeudi à la Base de Loisirs, le vendredi au Parc de Pierre Brune, le samedi au zoo, et le dimanche devant la supérette).

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYDEV

Ont été élus à bulletin secret et à la majorité absolue, comme délégués au SyDEV: Monsieur COLAS René-Louis (titulaire) et Monsieur NAULET Jean-Pierre (suppléant).

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe les élus que cette commission est composée du maire, du président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Peuvent être candidats les élus et les habitants de Mervent. Monsieur le Maire précise qu'il faut donc proposer 12 titulaires et 12 suppléants.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021

Monsieur le Maire explique qu'une convention doit être signée entre la commune de Mervent et la CVSA pour le transport scolaire des élèves allant au collège de Saint Hilaire des Loges.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention pour la rentrée 2020 -2021.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021: DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les élus que le recensement de la population de Mervent se tiendra du 21 janvier au 21 février 2021 et qu'à cette occasion, un coordonnateur doit être désigné. Comme un accord, il a été décidé que Madame MITARD Virginie

et Madame BÉGUÉ Adélaïde seront les coordonnatrices communales pour le recensement.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Antenne relais

Monsieur le Maire informe les élus que l'emplacement voulu par la commune a été retenu (l'antenne sera, ainsi, plus éloignée des maisons et de la route) au niveau des Combes Noires. La hauteur du mât atteindra 30 mètres au lieu des 36 mètres initialement prévus. La question de la réunion publique est soulevée: les élus veulent lancer le projet mais tiennent à informer la population. La date du mercredi 22 juillet est retenue pour la réunion d'information.

Cabinet de psychologie

Pour répondre au protocole sanitaire face au Covid, Madame RAIMBAULT-DEMAIN avait demandé d'installer une fenêtre afin d'aérer son local. Monsieur le Maire fait savoir qu'il a signé le devis auprès de l'entreprise COUDRONNIÈRE.

24 juillet 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJET EN COURS

Aménagement d'un cabinet médical et de deux commerces

Un diagnostic d'archéologie préventive doit être réalisé. Les travaux des fouilles commenceront le 27 juillet 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une esthéticienne souhaiterait intégrer le projet.

Suite à la rencontre avec les sénateurs, la commune pourrait prétendre à des subventions de la Région pour ce projet, à savoir: 20% pour le transfert du cabinet médical et entre 10 à 20% pour les commerces.



Lotissement «Village du Moulin»

Un appel d'offres pour l'aménagement du lotissement a été lancé. La date limite de dépôt des offres était le 23 juillet 2020 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu le 24 juillet 2020.

Il y a eu 13 retraits et 2 dépôts, à savoir :

- L'entreprise PELLETIER: 256 745,06€ HT.

- L'entreprise COLAS: 286 198,00€ HT.

Le prévisionnel (estimé par le Cabinet VERONNEAU) était de 315 512,40€ HT.

Le maître d'œuvre va analyser les offres et contactera l'entreprise la moins-disante afin qu'elle planifie les travaux dans son planning.

SyDEV: une réunion est programmée le 14 août 2020 pour faire le point.

Fibre optique: d'autres prestataires qu'Orange peuvent installer la fibre optique.

CONVENTION AVEC L'INRAP CONCERNANT LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (l'INRAP) a reçu pour mission de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat. L'INRAP assure l'exploitation scientifique de ces opérations et la diffusion de leurs résultats. L'opération de diagnostic est réalisée pour le compte de l'aménageur, à l'occasion de son projet d'aménagement. Une convention entre l'INRAP et la commune est nécessaire.

La convention a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE «AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL ET DE DEUX COMMERCES»

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui annule et remplace l'avenant n°1 accepté le 3 juillet 2019 qui a pour objet :

- de déterminer le nouveau coût prévisionnel des travaux suite au changement de programme. Le projet a été modifié. Il comprend toujours un cabinet médical et une surface commerciale. La MAM (Maison d'Assistants Maternelles) a été supprimée et remplacée par un commerce. L'enveloppe affectée aux travaux fixée au programme était de 496 000€ HT. Le nouveau coût prévisionnel des travaux suite au changement de programme et à l'issue de l'APD (Avant-Projet Définitif) est porté à 750 000€ HT.
- de déterminer la nouvelle dénomination du projet, à savoir: aménagement d'un cabinet médical et de deux commerces.
- de fixer le nouveau forfait définitif de rémunération. Le forfait définitif passe de 39 432€ HT à 59 625€ HT. Le montant de l'avenant s'élève à 20 193€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 (avenant qui annule et remplace celui accepté le 3 juillet 2019) au marché de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

VOIRIE

Travaux rue des Juifs

Le goudronnage est terminé et les tampons des eaux usées ont été relevés.

Informations diverses

La route de la Guilbaudière a été détériorée par des tracteurs qui se sont engagés dans le chemin et qui, en faisant demi-tour, ont abîmé la voirie sur 100 mètres.

Les auteurs ne se sont pas manifestés. Les agriculteurs des communes avoisinantes ont été interrogés mais sans succès.

Les agents communaux ont commencé le point-à-temps à différents endroits sur la commune.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Réunion tourisme du 20 juillet 2020 - Rapporteur: M. Damien SABOURAUD, responsable de la commission tourisme

Lors de cette réunion, un tour de table a été effectué pour déterminer les projets prioritaires à mettre en œuvre. Trois priorités :

- aménagement du cheminement de la boucle des remparts.
- aménagement piétonnier autour du lac en lien avec la Communauté de Communes.
- aménagement de la grange avec un attrait touristique en lien avec la Communauté de Communes.

80% d'aides de la Région à prétendre.

D'autres projets ont été évoqués: borne interactive, animations nautiques, évolution du feu d'artifice, signalétique...

Un panneau a été installé sur le parking des camping-cars. Le contenu du panneau se fera en lien avec la commission communale « communication » ainsi que l'élaboration d'un petit guide pour les camping-caristes.

Réunion CCAS du 23 juillet 2020.

Rapporteur: M^{me} Evelyne TOUTAIN

Semaine bleue: vu les conditions actuelles, l'animation prévue avec le CCAS de Fousais-Payré est abandonnée et reportée à l'année prochaine.

Repas des aînés: il a été décidé de travailler sur la préparation de cette manifestation jusqu'en novembre et une décision sera prise fin novembre sur le maintien ou non du repas.

Municipalité

Accueil Périscolaire

Prix de l'heure	Nombre d'heures de garde Par mois et par famille
0.70€	½ heure
1.35€	de 1 à 10 heures
1.15€	de 10,5 à 20 heures
1.05€	de 20,5 à 30 heures
0.85€	de 30,5 à 40 heures
0.75€	au-delà de 40 heures

Restaurant scolaire

3.20€	Prix du repas (élève déjeunant régulièrement)
4.25€	Prix du repas occasionnel
4.25€	Prix du repas pour les enseignants, les intervenants et le personnel communal

Transport scolaire

Depuis 2019, la Région a la compétence des transports scolaires. Le coût pour les familles est de 11 € par mois et par enfant et la gratuité est maintenue pour le 3^e enfant transporté.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'AIDE « FAÇADE / TOITURE »

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a mis en place une aide d'embellissement des façades et des toitures pour les logements situés en centre-bourg.

L'aide communautaire « embellissement - façade/toiture » de 1 000,00€ est conditionnée à la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'une participation financière communale au titre de « l'embellissement - façade/toiture » de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

- décide d'attribuer la somme forfaitaire de 1 000,00€ par dossier.

- arrête le nombre de dossiers à 3 par an, soit 15 000,00€ sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Reunion publique : antenne relais

Une réunion publique a été organisée pour les personnes concernées par l'implantation d'une antenne relais le long du chemin des Combes Noires. Il a été distribué 100 invitations et des affiches ont été mises. Sept familles étaient présentes et n'ont pas émis d'opposition.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 « Pour », donne son accord pour continuer le projet, à savoir : l'implantation d'une antenne relais (antenne mutualisée : Bouygues, Orange, SFR) le long du chemin des Combes Noires ; hauteur du pylône : 30 mètres - rayonnement : 6 km.

Covid-19 : decision sur le loyer professionnel du salon de coiffure «Alexandra coiffure»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pendant le confinement, le salon de coiffure « Alexandra Coiffure » a continué à verser ses loyers. Le montant du loyer est composé d'une quote-part loyer et d'une quote-part financement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer seulement la quote-part loyer pour la période du 17 mars 2020, et ce, jusqu'à la reprise d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'exonérer la quote-part loyer du salon de coiffure « Alexandra Coiffure », pour la période du 17 mars 2020 jusqu'à la date de reprise d'activité.

Certificat d'urbanisme

Dans le cadre de l'instruction du certificat d'urbanisme déposé pour le camping de la Grande Perrure, Vendée Eau a donné son avis sur la desserte en eau potable du projet. Le projet nécessite une extension du réseau d'eau potable :

- 1^{re} estimation : 8 927 € HT (sur une longueur de 178 mètres).

- 2^e estimation : 4 079 € HT (sur une longueur de 50 mètres).

Le Conseil Municipal décide que la commune prendra en charge l'extension du réseau d'eau potable à hauteur de 25% du coût de l'extension.

Personnel communal

M. Stéphane BONNEAU informe de la fin du contrat de travail de M. Samuel BRENOT au 31 juillet 2020. Il pose la question suivante : « doit-on reconduire le contrat de travail pour le mois d'août ? »

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de travail pour 1 mois.

Autre point : les employés communaux viennent aider lors de certaines manifestations telles que : 11 novembre, 8 mai... et



récupèrent. Question: « doit-on continuer à demander aux employés communaux de venir aider ou peut-on faire sans? »

Le Conseil Municipal décide de ne plus faire appel aux employés communaux pour ces manifestations.

Ecole: devis des ordinateurs

Le devis établi par Solutions.com, d'un montant de 1 903,00€ HT soit 2 283,60€, est validé.

11 septembre 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Travaux d'aménagement d'un centre de soin, et d'une surface commerciale

Monsieur le Maire fait le bilan de sa dernière rencontre avec l'architecte avant le lancement d'appel d'offres (qui englobent du gros œuvre à la finition). Certaines modifications ont été apportées dans le déroulement des travaux: les aménagements extérieurs, (notamment les espaces verts) ainsi que la suppression d'une clôture (non demandée) seront réalisés en régie. Pour la surface commerciale dont l'usage n'est pas défini, les évacuations et les branchements électriques doivent pouvoir être modifiables. Enfin, il a été demandé le rajout d'une douche à l'étage dans la tisanerie du cabinet médical (permettant ainsi la création d'un petit logement si besoin). Le projet d'esthéticienne n'étant plus d'actualité, le local est à ce jour, vacant. Monsieur le Maire précise que l'entreprise qui répondra au lot « Menuiserie » aura également la rénovation des façades du complexe commercial actuel, à faire (les façades seront ainsi assorties).

En ce qui concerne les fouilles archéologiques réalisées fin juillet, l'INRAP n'a rien constaté.

LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »: CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise PELLETIER a été retenue pour une estimation de travaux à 308 094,07 € TTC. Une conseillère pose la question de l'éclairage solaire. Après une rencontre avec le Sydev, Monsieur le Maire explique le fonctionnement des candélabres: chacun d'eux fonctionne sur batterie et s'allume par détection de présence ce qui demande plus d'entretien des panneaux solaires et des batteries. De plus, le coût est deux fois plus important qu'un éclairage électrique.

Monsieur le Maire justifie le coût onéreux demandé par le Sydev pour l'installation de l'éclairage public: le branchement se faisant au niveau du calvaire du Chêne Tord, le raccordement est donc plus long.

Le devis du branchement à la fibre d'un montant de 9 912 € a été supprimé car d'autres entreprises peuvent le faire à coût plus faible. Des devis sont en attente.

Tous les élus sont d'accord pour choisir l'entreprise PELLETIER pour un montant des travaux estimé à 308 094,07 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux vont pouvoir débuter début octobre.

Devant le début de réservation de parcelles, la question du prix de vente est soulevée. Après un long débat et des discussions fondées, le prix de vente est arrêté, par l'ensemble du conseil municipal à 29 € le m². Monsieur VERONNEAU proposera une pancarte pour promouvoir le lotissement.

Monsieur le Maire termine par son entretien téléphonique avec le propriétaire du lotissement « Le Clos du Bois » pour savoir si la commune serait intéressée pour l'achat des parcelles restantes. Pour le moment les élus ne se prononcent pas sur ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION: DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire informe les élus que la commune pourrait prétendre à cette subvention dans le cadre du projet du centre bourg. Le dossier est à déposer avant le 25 septembre pour tout projet contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti ou non bâti.

Tous les élus acceptent de faire cette demande de subvention.

VOIRIE

Monsieur SABOURAUD, adjoint responsable de la commission voirie, présente le devis de l'entreprise EIFFAGE (seule entreprise ayant répondu à la demande). Les travaux de voirie seront réalisés sur Rue Jeanne Poupin, Rue de la Vallée, La Chopinière, Les Loges (+ Chemin du Moulin Besson) et La Jamonière. Le devis est estimé à 39 869,90€ HT (soit 47 843,88€ TTC). Si le devis est accepté, les travaux débiteront vers le 15 octobre. Monsieur le Maire rappelle l'état de la route à la Guilbaudière; l'enquête n'ayant rien donné, la commune doit supporter le coût des travaux de réfection. Monsieur le Maire propose de les rajouter au marché pour le même montant. Pour la Route du Lac, les élus proposent d'abord d'agrandir le regard et de voir l'écoulement des eaux avant d'envisager de plus gros travaux.

Quant au projet des chicanes sur Route du Lac, une subvention est accordée pour ces travaux. La commune pourrait prétendre à une subvention supplémentaire (de 3 000€) si elle dépose un dossier pour un projet différent avant le 30 septembre.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait remarquer la réparation de la Rue des Juifs, mais il a fallu relever les tampons de la rue qui étaient sous la voie. La société en charge des travaux de

Municipalité

réfection de la chaussée (société ATPA), a rehaussé les tampons à hauteur de 95 € par tampon (au nombre de 10).

Lors d'une rencontre avec Monsieur DUPAS, en charge de l'assainissement au sein de la Communauté de Communes, il a été constaté que plusieurs regards se trouvent sous différentes routes de la commune, ne permettant pas le contrôle et l'entretien des raccordements. La communauté de communes de Fontenay, qui détient depuis le 1^{er} Janvier 2020, la compétence assainissement, propose la rehausse des regards pour 427 € l'unité, sachant qu'il faille en relever 13 sur Route du Lac, 4 Rue de la Vallée, 2 Chemin du Chêne Tord, et 8 aux lotissements des Bourronnières. La communauté de communes est prête à prendre en charge une partie de la facture mais voudrait connaître le taux de participation de la commune.

La communauté de communes doit proposer d'autres devis.

Lors de son entretien avec Monsieur DUPAS, Monsieur le Maire a posé la question du transfert de la station d'épuration; le projet est toujours à l'étude par la communauté de communes qui envisagerait un remplacement complet de la station.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Ecole

M.SABOURAUD rapporte un problème d'étanchéité dans le hall d'entrée: une fuite d'eau a été remarquée au plafond de la salle de motricité, et au niveau de la casquette de l'école. Il présente le devis de la société BATI ETANCHE (de Challans): 3 500 € HT.

Les élus acceptant le devis, une intervention est possible dès début octobre.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Cette commission est créée par la communauté de communes de Fontenay-le-Comte. Monsieur le Maire en donne les principales missions: procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la commune et l'intercommunalité. Un titulaire et un suppléant doivent être désignés dans chaque conseil municipal. Sont élus: M. SABOURAUD Damien (titulaire) et M^{me} ROYER Stéphanie (suppléante).

ACQUISITION ET CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire explique que la maison de Monsieur NAULLEAU Joël, au secteur de la Pointe, est vendue. Monsieur NAULLEAU, encore propriétaire, avait cédé, sans aucun acte, une petite parcelle de 50m² à la commune pour l'installation de panneaux signalétiques et agrandir le virage. Afin de régulariser la vente de la maison, il faut que la commune officialise ce don. Monsieur le Maire propose l'achat du terrain pour l'euro symbolique.

Tous les élus sont favorables à cette acquisition de terrain pour un euro.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'un terrain (C 1647) par M. CHAIGNEAU Christophe, d'une surface de 9 088m², au prix de 2 000 € l'hectare (prix élevé pour le futur propriétaire). Après débat et concertation, les élus ont décidé d'arrêter le prix de vente à 1 600 € le terrain, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE À LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VENDÉE AMONT ET DE LA MÈRE 2020 - 2025

Monsieur le Maire explique aux élus que cette enquête a pour objectif final le nettoyage de tous les ruisseaux et des petites rivières qui alimentent le barrage de Mervent. Le but de cette enquête est donc d'informer les propriétaires de terrain pour faire savoir que les ruisseaux vont être nettoyés (suppression des arbres tombés, par exemple) et obtenir leur accord, d'aménager les cascades pour remonter des eaux pour les poissons, de nettoyer et d'aménager les gués pour augmenter la hauteur et le flux des eaux, et d'installer des pompes de prairies pour les animaux sauvages. Le coût des travaux est estimé à plus de 3 millions d'euros. Les élus émettent un avis favorable sur ce projet.

AUTORISATION D'OCCUPATION POUR SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de l'ONF qui demande une redevance d'occupation des sols car la stèle des Martyrs se trouve en forêt. Montant du forfait: 400 € pour 10 ans. Les élus dénoncent un profit à la mémoire des personnes qui se sont battues pour la liberté, l'égalité et la fraternité; le lieu du massacre n'a pas été choisi.

Les élus refusent de signer cette convention. Monsieur le Maire relate son entretien avec la Directrice Régionale de l'ONF (à sa demande), des élus et des membres de l'ONF pour évoquer l'état du Chemin du Chêne Tord. Une piste cyclable passe sur cette voie; l'ONF serait prêt à refaire ce chemin à condition que ce ne soit pas à ses



frais. Si le Département refuse de prendre à sa charge la réfection de la voie, l'ONF fermera définitivement la route.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame TOUTAIN et Madame SPENNATO annoncent l'arrêt en maladie de M^{me} GOURSAUD Jennifer qui est remplacée par M^{me} FORGEARD Laura, habitante de Sérigné, qui remplit ses fonctions à la satisfaction générale.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Station verte

Monsieur SABOURAUD se porte volontaire pour être délégué de la « Station Verte ».

Salle Jean-Louis RIPAUD

Un devis pour les garde-corps pour la terrasse a été demandé mais ne peut être réalisé car se posent deux problèmes : l'épaisseur de la terrasse n'est pas assez conséquente pour supporter les garde-corps et il faut rattraper le niveau de la terrasse qui suit le sol, donc la pente.

Scierie de Mervent

Monsieur le Maire fait part d'un mail de Bailly Immobilier (agence immobilière) qui souhaite connaître la position de la Municipalité sur le devenir du site (à vendre au prix de 325 200€ honoraires inclus).

Effacement des réseaux

Monsieur le Maire présente un devis pour l'effacement des réseaux aux Ouillères dans le cadre du passage de la fibre, à l'avenir. Sont concernés le secteur allant de l'Allée des Jardins, Route de l'Ardiller, Impasse du Stade jusqu'à la Poupardière pour un montant de 50 895 €, à la charge de la commune.

Régie camping-cars

Monsieur le Maire fait le bilan : 484 nuitées. Bilan très positif puisque supérieur aux années passées.

Cabinet d'ostéopathie

Monsieur le Maire informe du changement de locataire du cabinet. Claire Delhumeau cède sa place à Madame Claire Royer qui débute le 10 octobre. Claire Delhumeau part vers d'autres horizons pour de nouvelles expériences mais reviendra probablement faire des remplacements et/ou en renfort au cabinet.

Paintball / voisinage

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a un souci de stationnement des usagers du paintball, car l'entrée se fait par le devant de la maison jouxtant le paintball. Les habitants de cette maison dénoncent des nuisances sonores et regrettent la réception des billes de peinture sur leur façade de maison. Le propriétaire du paintball s'est engagé à aménager et changer son parking mais à ce jour, aucune solution n'a été trouvée.

16 octobre 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Centre de soin et surface commerciale

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres n'est, à ce jour, pas encore lancé. Monsieur le Maire informe les élus d'une présumée mitoyenneté du terrain avec la SCI le Gros Roc et note la vétusté du faitage et de la fragilité des tuiles qui s'envolent par vent fort.

Monsieur le Maire demande à Monsieur SABOURAUD de se retourner auprès des banques afin de trouver un financement le plus avantageux : la commission finances se réunira pour trouver une meilleure solution, surtout que les taux d'intérêt sont intéressants actuellement.

Village du Moulin

Monsieur le Maire annonce une réunion avec Monsieur VERONNEAU ce jeudi 22 octobre pour valider et signer l'acte d'engagement auprès des artisans. Les élus intéressés par cette réunion sont les bienvenus. Des élus soulèvent la question de la publicité de la vente des parcelles : le panneau est toujours en attente. Certains conseillers proposent de promouvoir la vente des parcelles par différents supports (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux ?). Monsieur SABOURAUD se propose de rédiger l'annonce.

VOIRIE

Monsieur SABOURAUD annonce un début de travaux dès le 19 octobre pour 2 semaines. Il est prévu de commencer par le village des Loges car la météo est plus clémente, et les travaux sont plus conséquents avant de poursuivre au niveau de la Chopinière. Monsieur le Maire fait remarquer l'état d'un bout de chemin à Saint Thomas : la réfection pourrait se faire par les employés communaux qui déposeront des graviers.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Réunion à la Communauté de Communes

Des adjoints ont reçu Monsieur POIRAUD Jonathan qui a présenté un projet d'un plan simplifié des réseaux de la commune (eau, électricité et eaux pluviales). Des véhicules adaptés avec un équipement spécifique évolueront dans les rues de la commune. Monsieur le Maire souligne l'intérêt de ce projet car il permettrait de cartographier les réseaux d'eaux pluviales aujourd'hui manquants notamment dans le centre bourg ; de plus, la carte de la commune serait mise à jour avec les différents villages.

Municipalité

Amendes de police pour l'aménagement de chicanes sur la Route du Lac:

Monsieur le Maire précise que la commune peut bénéficier d'une enveloppe de 3 000€ qui ne peut être intégrée à ce même projet, mais qui doit être utilisée pour des travaux de sécurisation, de marquage... Il est proposé des travaux de signalétiques horizontales (au sol) et verticales (c'est-à-dire pose de panneaux) et la pose de miroirs mais le devis n'utilise pas la totalité de la somme. La pose d'un radar pédagogique est proposée mais son coût est conséquent ou alors l'achat de barrières qui permettent de délimiter les chemins piétonniers des routes.

Parking Rue des Juifs:

Monsieur le Maire a reçu des habitants de la Rue des Juifs demandant s'il était possible de privatiser des places de parking. Celui-ci étant public, la requête a été rejetée. Pour solutionner le problème de stationnement, la commission voirie va réfléchir d'ici la fin de l'année à ce qui pourrait être mis en place au niveau de la Rue de la Vallée.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Professionnels du tourisme:

Monsieur SABOURAUD fait le bilan de la réunion du 23 septembre qui a réuni 35 professionnels du tourisme: pour les restaurateurs, malgré les difficultés de s'organiser au début, les clients ont été nombreux, parfois trop nombreux engendrant des refus. Le zoo a enregistré un record de fréquentation: +20% en Juillet-Août par rapport à 2019 avec un pic de 800 entrées par jour. La base de loisirs a également enregistré une hausse de fréquentation (+30% en Juillet-Août): 12 000 personnes ont été accueillies. La région d'origine des touristes est différente cette année. Enfin, le parc de Pierre Brune a enregistré une

fréquentation moindre par rapport aux années précédentes dû à la difficulté de la mise en place des protocoles.

Enfin, la demande principale et récurrente des touristes est la recherche d'un point de baignade.

Monsieur SABOURAUD fait le point sur les taux de fréquentation: 95% des touristes étaient français (parmi les 5% d'étrangers, 70% étaient britanniques). En juillet, il a été enregistré une hausse de 112% de la fréquentation des points touristiques (28 personnes en moyenne par points info), en août, +85% d'augmentation (avec une moyenne de 27 personnes par points info); à cela, doivent se rajouter les 360 passages en mairie (alors que l'office de tourisme chiffre par personne).

La Communauté de Communes de Fontenay étudie un projet de taxe de séjour par nuit pour les campings caristes sur le territoire de la Vendée et d'une proposition de gestion de la régie camping-car de la commune.

Réunion sur la signalétique touristique

Monsieur SABOURAUD fait remarquer le travail urgent et important à faire au niveau de la signalétique par rapport au potentiel touristique de la commune. Une aide financière du département pourrait être envisagée pour mener à bien ce projet. Enfin, Monsieur SABOURAUD présente le projet d'une start-up angevine qui proposera, en lien avec la Communauté de Communes, une randonnée interactive sur 2 sentiers tests.

Ecole

Madame TOUTAIN présente les représentants des parents d'élèves élus suite aux élections du 9 octobre dernier: M^{mes} BERNARD Estelle, VASSEAUD Céline et FRANCHETEAU Mélodie. Le prochain conseil d'école se tiendra le 2 novembre. Monsieur SABOURAUD rappelle le différend avec la société ELIOR qui avait envoyé une facture pour couvrir les frais pendant le confinement de mars. A l'unanimité,

les élus refusent que la commune paie cette facture. Monsieur SABOURAUD et Madame SPENNATO rencontreront le responsable de la société ELIOR le 10 novembre prochain, à 15 heures. Monsieur le Maire rappelle que le contrat avec ELIOR s'achève en janvier, et qu'il faudra donc prévoir un lancement d'appel d'offre. La question étant de savoir si la confection sur place des repas se poursuivra ou si une livraison des repas ne serait pas envisageable. Monsieur le Maire souligne les frais supplémentaires au sein de la cantine effectués dernièrement (achat de congélateur, installation de prises électriques, achat d'un four, ...).

Réunion d'une enquête stratégique diligentée par la Région:

Le massif forestier de Mervent fait partie des points stratégiques de la Région. Le souci, c'est qu'elle reprend les idées et les grandes lignes de Natura 2000, même si le but est identique: la préservation de la biodiversité, le maintien du paysage...en lien avec l'ONF par la gestion de la forêt (par exemple, le brûlot est interdit en forêt, il faut laisser le bois mort pour les insectes).

Commission Communautaire sur la campagne «façades et toitures»:

Monsieur le Maire précise que le périmètre initialement étudié, peut être modifié. Toutes les demandes peuvent être transmises à la Communauté de Communes même si la commune a bloqué les demandes au nombre de 3. L'enveloppe financière de la campagne étant générale à toutes les communes, tous les dossiers peuvent donc être étudiés.

Contrat Vendée Territoire appliqué aux aides des bâtiments: Monsieur le Maire explique que la commune peut recevoir 25% du montant des travaux actuels pour un autre projet. Un fonds de concours supplémentaire pourrait être versé à chaque commune.



Commission Associations :

Monsieur BONNEAU revient sur la première réunion entre associations à laquelle 6 associations étaient présentes (Monsieur BONNEAU s'excuse d'avoir oublié d'inviter le Président des AFN). Un travail d'effort doit être fait entre la Municipalité et les associations : il serait apprécié qu'au moins un élu soit présent aux assemblées générales des associations et inversement. Lors de cette réunion, il a été rappelé ce qui a été fait en 2020 et proposé des projets pour 2021. Face à la conjoncture actuelle, le Merventhon n'aura pas lieu cette année ; en soutien avec le Téléthon, une boîte à dons sera déposée en Mairie.

L'association les Musiciens Amateurs de Vendée espère pouvoir organiser un concert à l'église de Mervent le 12 décembre, en faveur du Téléthon.

A cet effet, un devis pour une location de piano est présenté d'un montant de 367,17 € HT (soit 440,60 € TTC). L'association a perçu sa subvention annuelle de 120 € pour financer ce projet ; les élus proposent à l'association de demander une subvention exceptionnelle pour le complément.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Monsieur le Maire explique aux élus que chaque commune dispose d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale. Avec la nouvelle réglementation, la Communauté de Communes propose d'avoir le même PLU qui deviendrait alors un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) géré par ses services afin d'avoir une harmonisation entre les communes. Monsieur le Maire présente certains avantages (homogénéisation de la réglementation, facilité de gestion pour les grands projets tels que les zones) mais aussi quelques inconvénients (sentiment de dépossession pour les communes,

sentiment d'éloignement des habitants, coût supplémentaire d'un service urbanisme renforcé).

A l'unanimité, les élus refusent le transfert du PLU à la Communauté de Communes.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2019 de la Communauté de Communes et précise qu'il reste consultable pour les élus qui le souhaitent.

TAXE D'AMÉNAGEMENT 2021

Au 30 novembre prochain, une délibération doit être prise pour instaurer la taxe d'aménagement. Monsieur le Maire explique que cette taxe n'a pas évolué depuis 2015 et est maintenue à 3%.

Tous les élus votent le maintien de la taxe d'aménagement à 3%.

CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN EN FORÊT DOMANIALE DE MERVENT

Suite à la dernière réunion de conseil du 11 septembre, les élus avaient décidé de ne pas verser à l'ONF le droit d'occupation, pour l'emplacement de la Stèle des Martyrs. Monsieur Henriët, député de la Vendée, avait pris part au dossier et est intervenu auprès de l'ONF. Pour lui, la Municipalité ne devait pas s'acquiescer de cette redevance. La direction de l'ONF a retourné une nouvelle convention avec la mention « sans objet ». Les élus acceptent cette nouvelle convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA RÉGION AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE SECOND RANG DE VENDÉE : TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait lecture de l'article 3 modifié de la convention : seule la Région a la compétence financière notamment pour la récupération des « parts familiales », des pénalités de retard ou autres frais.

Tout le conseil municipal accepte de signer cette nouvelle convention du transport scolaire.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Listes électorales

Monsieur le Maire indique qu'un élu doit être désigné afin de permettre le contrôle des listes électorales (le maire et les adjoints étant exemptés). M^{me} ALLETRU Sonia se propose comme titulaire et M^{me} AUGUIN Denise, comme suppléante.

Dance Country

La présidente de l'association demande la mise à disposition d'un local pour ranger son matériel de sonorisation. Les élus vont lui installer un placard fermant à clé, dans la salle des congrès. Madame MONNIN a également fait part de son souhait d'installer des miroirs dans la salle pour les séances de Country. Les élus préfèrent garder l'usage actuel de la salle, et refusent de répondre favorablement à cette requête.

Ecole de Musique

Suite au transfert de l'école de Musique de Fontenay, Madame JOSLAIN demande à visiter des salles pour faire des petits concerts et/ou des animations musicales auxquelles participeraient les élèves de l'école de Mervent.

Municipalité

Atelier Théâtre

L'Atelier Théâtre Ado de Foussais-Payré recherche un local pour leurs ateliers du samedi (au moins une salle de 50m² pouvant recevoir 11 adolescents). Les élus pensent éventuellement à prêter la salle des congrès, mais étant donné les dates, cela risque de coïncider avec des mariages. Monsieur le Maire propose une rencontre avec des membres de l'association pour avoir plus de détails.

RADON

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mervent se situe en zone 3 (la plus haute) au niveau de l'exposition du Radon. Le CPIE Sèvre et Bocage (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) propose de sensibiliser la population sur les problématiques du radon lors d'une réunion.

Devis

Monsieur BONNEAU présente un devis de l'entreprise Gachignard pour la remise en état des gouttières de la mairie: 1 006,16€ HT (soit 1 207,39€ TTC), et un autre pour un projet d'éclairage de l'église, dans le cadre des illuminations de Noël et la mise en valeur du patrimoine: 1 669,66€ HT (2003,59€ TTC); une autre idée d'éclairage est proposé sous la forme d'un projecteur-laser sur la façade de l'église. Avant de se prononcer sur ce dernier projet, Monsieur le Maire souhaite voir un essai auparavant. Enfin, la commission environnement demande l'achat, si possible, d'un motif « Joyeuses Fêtes » à accrocher.

Compétence Randonnée

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes organise une réunion décentralisée à Mervent, le 4 novembre prochain, à 10h. Tous les conseillers sont invités à cette réunion. Pour participer à la signalétique, il est demandé qu'un bénévole soit désigné: Monsieur

AUDEBRAND accepte cette fonction. Un référent auprès de la population ou des élus est également demandé.

Dons pour les Alpes Maritimes

Monsieur le Maire fait lecture de l'appel aux dons organisés par l'Association des Maires de France, ainsi que du mail de Madame TEXEIRA qui a mis en place, à sa propre initiative, une collecte de vêtements pour les victimes des inondations. Elle demande une aide logistique et/ou financière auprès de la commune. Monsieur le Maire souhaite la rencontrer pour échanger avec elle.

Ancienne scierie

L'agence Bailly Immobilier a recontacté Monsieur le Maire pour le devenir du site qui lui a répondu qu'il n'y avait aucun projet, ni de personne intéressée.

Abattage des arbres

Monsieur le Maire rapporte que des habitants du lotissement des Bourronnières attendent l'abattage des arbres. Madame SPENNATO doit se renseigner auprès d'un prestataire pour couper ces arbres; Monsieur le Maire espère une réponse positive.

Recensement de la population

Lors du recensement prévu début 2021, des agents recenseurs doivent être désignés, avec leur accord, auprès de la population. Un appel aux volontaires est lancé pour effectuer le recensement contre rémunération.

Devis

Monsieur SABOURAUD présente des devis pour des garde-corps sur la terrasse de la salle Jean-Louis Ripaud (soit sur une longueur de 22 mètres). Société COUDRONNIERE: 23 456,58€ HT incluant la fourniture et la pose (soit 28 147,90€); Société GRELLIER de Saint Hilaire des Loges: 19 278,75€ HT (soit 23 134,50€

TTC). Monsieur SABOURAUD précise que la différence de prix vient du système de fixation selon le modèle.

Parking Rue des Juifs

Une proposition de fresque est présentée pour le mur restant sur le parking. Un devis d'un peintre des Deux-Sèvres est présenté: 4 300€ pour une fresque de 50m².

Repas des Aînés

Madame Toutain annonce qu'il est préférable d'annuler le repas mais propose d'offrir un cadeau à chaque aîné de 70 ans et plus. 182 personnes recevront ce cadeau en porte-à-porte. Les élus valident le choix du présent.

Fête de Noël

Comme un accord avec le CPE, la soirée de Noël organisée à la salle Jean-Louis Ripaud est annulée. Il a été décidé, en partenariat avec le CPE, d'un goûter et d'une petite animation pour les enfants: un sculpteur de ballons, au sein de l'école est prévu (sans invitation des parents) le 18 décembre après-midi pour un montant entre 100€ et 200€. Les élus sont d'accord avec cette initiative.

13 novembre 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Centre de soin et surface commerciale: Monsieur le Maire annonce que le lancement d'appel d'offres va être prochainement fait (mise en ligne + parution dans la presse).

« Village du Moulin »

Monsieur le Maire présente 2 devis pour le panneau publicitaire. Probureau (panneau de 3,05 m x 1,50 m): 891€ HT pour 2 panneaux (soit 1 069,20€ TTC) et Guyonnet Pub (panneau de 3 m x 2 m): 538€ HT le panneau (soit 645,60€ TTC). Les élus



proposent d'installer 2 panneaux : un sur place, à l'emplacement du Village et l'autre au niveau de l'abri bus Route du Lac (en face du restaurant « les 3 Cocottes »).

LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Vendée Eau : convention

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la mise en place de l'eau potable sur le Village du Moulin pour un coût de 24 389,13€ HT (soit 29 266,98€ TTC) dont 13 108,62€ à la charge de la commune (soit 15 730,34€ TTC).

SyDEV : convention

Monsieur le Maire informe les élus que l'électrification des parcelles, l'installation de 10 mâts pour l'éclairage public et la pose de l'armoire en bordure du lotissement coûtent 122 253€ TTC à la commune. Aucun élu ne s'oppose à la signature des 2 conventions.

VOIRIE

Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux prévus en octobre ont été réalisés, mais que des travaux complémentaires sont venus se greffer après quelques demandes : au village des Loges, 100m² supplémentaires de bicouche ont été déposés sur une partie communale (pensant qu'elle était privée) ; dans la Rue de la Vallée, un tronçon de route de 350 m² (lui aussi communal) a été réparé. Dans cette même rue, la route a été élargie pour s'arrêter aux pieds de murs. Des trottoirs dans la Rue de la Chapelle ainsi qu'au niveau du calvaire de la Rue du Prieuré ont été refaits.

Monsieur le Maire rapporte la demande de M. MIMAUT Alain (Allée des Jardins) qui n'a pas de réseaux d'eau pluviale depuis sa dernière construction. Suite à l'installation de son assainissement, son tuyau d'épanchage est en attente de raccord. Il faudra donc prévoir une canalisation car la création d'un fossé est impossible.

DEVIS

Abattage des arbres

Monsieur le Maire présente les 2 devis de la société Béma (Loire-Atlantique) pour l'abattage des arbres (devenus dangereux) au Lotissement des Bouronnères : 4 400€ HT (soit 5 280€ TTC) auxquels pourraient se rajouter l'évacuation et le traitement du bois pour 1 950€ HT. Les élus proposent de conserver le bois afin de le vendre par la suite. L'intervention serait possible début décembre.

Les élus valident le devis.

Peinture Salle Jean-Louis RIPAUD

Monsieur BONNEAU annonce un début de travaux de peinture durant la semaine 47. Les murs de la salle vont être repeints de 2 couleurs : beige et terra cotta. Monsieur BONNEAU présente un second devis pour la reprise des ouvertures extérieures : afin d'avoir un ensemble assorti, les ouvertures pourraient être repeintes en gris laqué pour un montant de 3 899,10€ HT (soit 4 678,92€ TTC).

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise RAVARD.

ECOLE

Madame PASCAULT-BRICAUD fait le bilan du dernier conseil d'école du 2 novembre : actuellement, 78 élèves fréquentent l'école. A la demande des enseignantes, Madame PASCAULT-BRICAUD a demandé un devis pour un amplificateur du réseau Wifi à l'ensemble de l'école. Solutions.com propose la fourniture et la pose du boîtier pour 286,80€ TTC. L'assemblée valide le devis.

Cantine

Madame PASCAULT-BRICAUD informe les élus que l'ambiance devient de plus en plus compliquée au moment du repas ; il a même été constaté des jets de nourriture. Betty, l'employée communale périscolaire étant en formation sur plusieurs jours, aurait besoin d'être remplacée sur le temps

du repas. MADAME PASCAULT-BRICAUD demande à des élus volontaires d'apporter leur aide sur ce temps (de 12h à 12h45).

Rencontre avec ELIOR

Il est constaté une très faible quantité de déchets après le service, une qualité et diversification des repas appréciées des élèves. Quelques travaux sont à apporter au sein de la cantine qui n'incombent pas la très bonne note de 19,5 / 20 attribuée par les services sanitaires. En lien avec la loi EGALIM, les repas devront de plus en plus être locaux et/ou bio, d'ici 2022.

Travaux d'étanchéité

Monsieur SABOURAUD fait savoir que les travaux au niveau du hall d'entrée ont été réalisés mais ne sont conformes pas au devis signé. Monsieur SABOURAUD prendra contact avec l'entreprise très rapidement

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

SyDEV

Monsieur le Maire s'est entretenu, par écrans interposés, avec Monsieur FOURNY du SyDEV pour évoquer l'effacement du réseau au niveau des Ouillères et le déploiement de la fibre optique sur Mervent. La commune disposerait d'un marché de 220 000€ maximum, c'est-à-dire qu'elle bénéficierait d'une réduction selon le montant. 3 programmes sont prévus : Route du Lac : le coût des travaux pour l'enfouissement des réseaux est de 212000€ TTC pour 470 mètres (dont 73 000€ de participation communale). Route de la Bironnière : le montant des travaux s'élèverait à 549 000€. Route de la Haute Forêt : il est prévu 320 mètres linéaires de travaux d'enfouissement pour 144 000€ (la participation communale étant de 50 000€). Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le renforcement du réseau sur les Ouillères pourrait être

Municipalité

possible (travaux hors programme) avec une participation de 50 895€. Ces travaux sont prévus pour 2022 – 2023.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RQPS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RQPS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux élus les deux rapports et leur précise qu'ils sont à libre disposition. Ces rapports contiennent les différentes études concernant les travaux, les conclusions de réunions, les prix.

RAPPORT ANNUEL 2019 DE VENDÉE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport de Vendée Eau en précisant que celui-ci est consultable en mairie, par les élus et la population.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Malgré des poursuites laissées sans suite, et un seuil de poursuite trop bas, le percepteur veut connaître la décision de la commune sur les dettes. Deux factures de garderie de 2019 restent à ce jour à régler, une autre de 2014.

Les élus acceptent la mise en non-valeur de ces dettes pour un montant total de 100,64€.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Maison des Communes lance un appel d'offres pour trouver une assurance des risques statutaires du personnel.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, la commune peut bénéficier d'une enveloppe de 25 353,40€ pour des travaux débutant avant le 31 décembre 2021 et à la condition que toutes les dépenses soient réalisées pour le 1^{er} octobre 2022. Cette enveloppe ne peut être intégrée à des travaux en cours mais peut être intéressante pour des projets futurs.

Réunion Covid

Afin d'accélérer le lancement des marchés publics de travaux par les communes, une enveloppe de 1 200 000€ va être débloquée; Mervent percevra une aide de 46 494,41€, pour un éventuel projet. D'autres plans ont été mis en place par la Communauté de Communes: un plan de relance pour les acteurs économiques pour un montant de 219 317€, un plan de relance qui soutient les commerçants pour un montant de 202 310€ avec la création d'un site qui permettrait aux commerces locaux de vendre leurs produits via une plateforme en ligne. Un bon d'achat de 20€ sera offert à chaque foyer de la Communauté de Communes. Tous ces plans impactent financièrement la Communauté de Communes. Le montant de ces plans s'élève à 2 451 950€ dont 1 532 310€ pour les nouvelles mesures.

Illuminations de Noël

Les membres de la commission sont satisfaits de l'essai de l'éclairage de l'église, même s'il manquait un peu de puissance. L'entreprise Gachignard va se rapprocher de la société Rexel pour y remédier. Les illuminations seront installées le samedi 5 décembre.

Stationnement

Rue de la Vallée / Rue des Juifs: Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle requête concernant le stationnement du parking. Il provoque une réunion avec la Commission Voirie pour étudier ce problème.

Repas des aînés

Une distribution d'un flyer informant l'annulation du repas est prévue durant le week-end. Madame PASCAULT-BRICAUD fait savoir que la distribution du cadeau aura lieu le 12 décembre.

Offre promotionnelle AXA

Madame PASCAULT-BRICAUD présente la demande de renouvellement de l'offre promotionnelle pour une assurance à tous les habitants intéressés. Les élus valident le renouvellement de cette offre.

Aide aux sinistrés des Alpes

Une aide de 500€ va être versée aux sinistrés.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	MONTANT
Virement à la section d'investissement	1 282 082,66 €
Charges à caractère général	242 800,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	234 340,00 €
Autres charges de gestion courante	52 095,20 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 335,31 €
Charges financières	11 052,31 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
TOTAL	1 845 905,48 €

RECETTES	MONTANT
Résultat d'exploitation reporté	1 095 470,86 €
Impôts et taxes	555 015,86 €
Dotations, subventions et participations	142 918,93 €
Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchés	3 186,00 €
Autres produits de la gestion courante	15 100,00 €
Produits exceptionnels	4 474,00 €
Atténuation de charges	839,10 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	219,60 €
Produits financiers	2,13 €
TOTAL	1 845 905,48 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	MONTANT
Immobilisations en cours	880 000,00 €
Immobilisations corporelles	431 572,52 €
Solde d'exécution de la section reporté	315 956,67 €
Emprunt et dettes assimilés	40 000,00 €
Subventions d'équipement versées	30 000,00 €
Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
Opérations patrimoniales	12 417,68 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	219,60 €
TOTAL	1 730 166,47 €

RECETTES	MONTANT
Virement de la section d'exploitation	1 282 082,66 €
Immobilisations corporelles	325 256,67 €
Subventions d'investissement	78 157,55 €
Autres immobilisations financières	15 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 335,31 €
Opérations patrimoniales	12 417,68 €
Produit des cessions d'immobilisations	3 916,60 €
TOTAL	1 730 166,47 €

Municipalité

COMMISSION COMMUNICATION

facebook

La commission communication est, en ce mandat, une commission à part entière. Elle est composée de Fabienne SPENNATO, Sonia ALLETRU, Guillaume ROMANO, René-Pierre LARGETEAU, Evelyne PASCAULT-BRICAUD.

Elle est entièrement dédiée à promouvoir notre commune et va collaborer étroitement avec la commission Tourisme et la commission Animations sur différents projets (signalétique, fêtes, spectacle pyrotechnique ...)

Notre premier travail fut la mise en valeur de notre station verte sur les réseaux sociaux. Une page Facebook a été créée et rencontre un vif succès avec à ce jour 342 abonnés. Vous pouvez donc nous suivre sur Facebook et Instagram à « Ville de Mervent-Officiel » N'hésitez pas à liker, commenter, partager ...

Nous recentrons sur le bulletin municipal le maximum d'informations, bulletin qui sera désormais annuel.

Des bulletins d'info seront éventuellement distribués dans l'année au fil de l'actualité. Enfin, nous allons retravailler sur le site de la commune afin de le moderniser.

COMMISSION SPORT ET JEUNESSE

Nous envisageons de rencontrer les jeunes de Mervent nés entre 2002 et 2010, afin d'échanger sur leurs attentes au sein de la commune.

Un courrier leur sera adressé ultérieurement afin de préciser les modalités de cette rencontre.

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL



SAMUEL BRENOT

Nous tenons à remercier Samuel pour son travail durant le mois de juillet et août. Il a participé à l'entretien des espaces verts sur la commune mais également sur des travaux de peintures. Merci pour son travail.



LAURA FORGEARD

Depuis le 1^{er} septembre 2020, Laura est employée à l'école Maro-Vidua en remplacement temporaire de Madame GOURSAUD Jennifer. Elle assiste l'enseignante dans la classe maternelle et assure le service du repas à la cantine.

COMMISSION TOURISME



Cette commission est nouvelle au sein du conseil municipal merventais : elle n'existait pas à part entière auparavant, et pourtant le tourisme aujourd'hui est l'une des activités économiques principales de notre commune et de notre territoire du Sud Vendée.

Elle est composée de sept membres, Spennato Fabienne (Adjointe), Colas René-Louis (Conseiller), Largeteau René-Pierre (Conseiller), Quelen Joël (Conseiller), Romano Guillaume (Conseiller), Royer Stéphanie (Conseillère) et Sabouraud Damien Adjoint en charge d'animer cette commission tout au long du mandat avec Bobineau Joël, notre Maire.

Cette commission va avoir différents rôles à tenir :

Tout d'abord, il faut savoir que la compétence tourisme est communautaire, où nous serons le lien représentatif communal avec deux représentants pour la commune de Mervent. (BOBINEAU Joël et SABOURAUD Damien)

Ensuite, nous serons évidemment en lien permanent avec les acteurs du tourisme merventais, que ce soient les acteurs directs ou indirects, les sites touristiques, les commerçants et tous les organismes liés à ce domaine qui influent sur la fréquentation touristique de la commune (ONF, Vendée Eau, Station verte, Agence de services aux collectivités locales de Vendée, etc.).

Mais, notre rôle va être aussi de proposer, de créer, de suivre et d'accompagner tous projets liés au tourisme de notre merveilleuse commune identifiée récemment comme la pépite du Sud Vendée par un organisme extérieur.

Enfin, cette commission travaillera en étroite collaboration avec les commissions Communications et Animations de la

Municipalité sur différents projets (exemple : le feu d'artifice, les fêtes, le site internet, la page Facebook, la signalétique etc.)

Malgré un démarrage tardif dû à la Covid19, puisqu'après l'élection municipale de Mars, nous nous sommes mis en place qu'en Juillet 2020. Cette commission a déjà beaucoup travaillé puisqu'elle s'est réunie à quatre reprises et pas moins de 6 réunions de travail ont été faites avec des organismes extérieurs.

1^{re} Réunion : Mise en place de la commission et présentation de l'historique et de l'organisation touristique pour les nouveaux conseillers notamment, puis tour de table de la commission afin de proposer des idées potentielles de chacun sur le sujet.

2^e Réunion : Exposition du rapport de l'audit missionné par la Communauté de Commune à un organisme extérieur lors du mandat précédent, et qui a débouché sur une étude de valorisation du lac et du massif forestier. Ceci entraînant derrière une discussion des choix à faire entre nos idées, nos moyens et la stratégie de développement touristique de notre commune.

3^e Réunion : Rencontre avec l'ensemble des professionnels du Tourisme de Mervent. Nous tenons à nous excuser pour les oublis ou plutôt erreurs de transmission qui ont empêché quelques professionnels d'être informés de cette réunion. Une belle réunion avec pas moins de 35 personnes autour de la table, qui nous a permis dans un premier temps de débriefer avec chacun



Municipalité



d'entre eux et de leur exposer ensuite les projets de la Communauté de Commune et ceux de la Commune.

4^e Réunion : Réunion d'information et de pré-travail sur la signalétique touristique communale.

Entre temps, des membres de la commission, ont pu rencontrer les représentants de l'office de Tourisme, des professionnels et des organismes pour préparer les futurs projets.

BILAN DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE 2020

Dans un contexte plus que particulier cette année, la saison a été totalement inédite et exceptionnelle. La première particularité, c'est que la clientèle a changé. Au vu des restrictions, les touristes étaient principalement de régions proches voir très proches : départements limitrophes et souvent à deux ou trois heures maximum de Mervent. Il y a eu aussi beaucoup moins d'étrangers cette année, mais en revanche en nombre global beaucoup plus de monde sur notre commune.

D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux même, la fréquentation des points office de tourisme sur Mervent a doublé par rapport à 2019 et celle de l'aire de Camping-Car a augmenté de 70%.

Le zoo a réalisé un été avec + 20 % de fréquentation sur Juillet Août, avec des journées à plus de 1000 entrées ! La saison entière devrait donc s'équilibrer vis-à-vis des années précédentes malgré un démarrage retardé privant le site des clients du printemps.

La base de loisirs a fait sa meilleure année en terme d'entrée avec plus de 12 000 visiteurs sur Juillet Août. C'est + 30%, mais en revanche elle a perdu une grande partie de sa fréquentation de groupe et accuse un déficit aussi sur la partie hébergement. Cependant, l'année restera très positive, bien que de nombreux touristes aient demandé un lieu de baignade, qui n'existe pas ou plus sur notre commune.

Le parc de Pierre Brune est relativement content de sa saison au vu de la situation. Evidemment, le site a subi une perte, propice aux fréquentations de groupes et de familles. Cette année avec une ouverture tardive et des règles sanitaires contraignantes sur ce genre d'activité, cela ne pouvait en être autrement. Cependant, il a été souligné que le Parc avait réalisé une magnifique campagne publicitaire et que les nouveaux aménagements et

investissements permettraient de voir un avenir en ce site historique de Mervent, et fort apprécié des visiteurs.

Concernant les restaurateurs, unanimement, ils ont été débordés par l'afflux touristique de cet été. Ils ont tous dû malheureusement refuser du monde. Deux raisons majeures à cela : tout d'abord, le respect des gestes barrières lié à la Covid19 et deuxièmement, ils n'avaient aucune visibilité en début de saison ; ils n'ont pas pu se préparer normalement, ni anticiper, notamment en personnel d'où l'obligation de refuser du monde. Chacun d'entre eux restera sur une belle saison satisfaisante. Seul point négatif, le restaurant de la Joletière qui perd sur l'accueil de groupes et d'événements familiaux. Nous espérons d'ailleurs qu'avec le nouveau confinement, ce restaurant historique Merventais subisse le moins de perte possible pour les fêtes de fin d'année traditionnellement synonyme de beaux repas dans cet établissement. Notre nouveau traiteur Désiré Frisque a ouvert pendant la tourmente. L'inquiétude est surtout sur la non-visibilité de l'avenir. Évidemment, l'annulation de nombreux mariages, de cérémonies, de repas d'entreprises etc, joue sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Cependant elle a su s'adapter et a bien développé ses activités de service et de livraison de plats. Nous leur souhaitons donc un bel avenir sur Mervent. La boutique avec les produits maison et régionaux a ouvert ses portes en fin de saison ; elle n'a donc pas pu bénéficier de l'afflux touristique estival, mais démarre de façon satisfaisante. N'hésitez pas à aller la découvrir.

Pour notre supérette du centre bourg, l'activité a été très bonne cette saison : elle n'a jamais cessé son activité car considérée comme commerce essentiel. De fait, le magasin se porte bien. Cependant, grosse difficulté sur la partie événementielle : l'arrêt de toutes les fêtes, activités associatives et autres plombent largement le reste. Merci cependant à Jacky et son équipe, pour tous les services disponibles dans cette boutique au cœur du village et très largement participative à la vie du centre bourg.



Pour l'activité Camping, malheureusement là aussi le démarrage tardif de la saison joue sur le taux de remplissage annuel. Malgré un été plein, le début de saison à zéro ne sera pas rattrapé. Mais nos deux campings ont profité pour innover et restaurer leurs installations. Ils seront d'autant plus attractifs et prêts pour la saison prochaine.

En règle générale, pour avoir pu capter plusieurs avis de touristes, nous avons pu constater une grande satisfaction sur leur séjour à Mervent. Beaucoup ont été surpris du site mais aussi de la diversité de l'offre proposée. Cela nous laisse entrevoir un bel avenir pour le développement de notre commune.

LES PROJETS LIÉS AU TOURISME

L'ambition de la commission est de permettre à notre commune de bénéficier de l'engouement constaté depuis quelques années vers le renouveau du « tourisme vert ». Nous sommes en plus au cœur d'un moment propice à la réalisation des projets. En effet, à la suite de l'étude faite par la Communauté de Communes, plusieurs acteurs et élus ont pris conscience que la mise en valeur de la « pépite du Sud Vendée », générera ensuite encore plus d'activités économiques pour l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, l'activité touristique sur le Pays de Fontenay, dont nous faisons partie, c'est plus de 130 000 visiteurs, plus de 12 millions de retombées économique soit 28 % de l'activité économique globale du territoire et plus de 1000 emplois ! Aujourd'hui 1 € dépensé en investissement ou en fonctionnement touristique, c'est 10 € de retombée pour l'économie locale ! Pourquoi Mervent n'en bénéficiera pas largement alors qu'elle a le site touristique le plus complet du territoire ?

La Communauté de Communes a donc bien noté cet atout. Divers projets ambitieux ont été évoqués comme le renforcement de l'offre randonnée. Dès la saison prochaine, deux circuits pilotes en la matière seront

proposés à Mervent : des circuits pédestres nature interactifs. Mais nous avons aussi lancé une réflexion sur une campagne de promotion de Mervent autour du lac, ce qui engendre une réflexion sur la réouverture d'une véritable plage. Il a été réfléchi à une accessibilité des pourtours du lac avec des boucles pédestres permettant de faire le tour complet en proximité de celui-ci ainsi que des aménagements loisirs, engageant des réflexions sur des nouveaux franchissements de notre lac par endroit (Passerelles, bateaux à chaînes, ponts flottants ou autres ?), permettant aussi une meilleure liaison avec le bourg et les différents sites touristiques. Il y a d'autres axes de développement encore plus ambitieux, cependant il faudra certainement avant tout, trouver des partenaires privés pour porter ses projets néanmoins fort intéressants mais pour le moment encore utopique.

Du côté de la commune, après avoir délibéré ensemble, nous avons retenu 2 axes majeurs de travail pour le tourisme dans ce mandat, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en aura pas d'autres :

Le premier, si nous voulons être une commune attractive avec des flux orientés et clairs, nous devons impérativement travailler d'abord la communication puis la

signalisation. La commission a donc démarré le travail sur ce sujet avec la première phase : l'inventaire et les besoins. Nous allons ensuite élaborer et budgéter le projet en seconde phase. Enfin, nous travaillerons avec l'ensemble des concernés sur une nouvelle image et signalétique de Mervent, à l'extérieur et à l'intérieur de la commune afin de finaliser entièrement pour la saison touristique 2022.

Le second, il est double et plutôt pour 2025. Premièrement, créer une nouvelle boucle pédestre panoramique dans le bourg, avec la remise en état des remparts du vieux château, une mise en valeur et la création d'un sentier en pied de ceux-ci. Puis afin de proposer une nouvelle activité et attractivité de notre commune, remettre un vrai office de tourisme au cœur du bourg, au départ de cette nouvelle boucle, en réhabilitant la vieille grange communale du parc de la Mairie. Mais le projet ne s'arrêtera pas à un simple Office de Tourisme : nous imaginons un lieu qui permettra une multifonctionnalité à ce bâtiment, avec des possibilités diverses d'accueil du public. Cet espace aura vocation à devenir le reflet et l'emblème de Mervent en alliant modernité, tradition et nature.



Voirie/Bâtiments

Beaucoup de travail pour cette commission qui, en plus de suivre annuellement les travaux d'entretien de la commune, aura pour ce mandat à diriger les deux gros projets communaux :
Premièrement la construction du nouveau «Village du Moulin», rue du Chêne Tord avec 17 parcelles constructibles dont les travaux démarreront en début 2021 pour une mise en vente des premiers lots à l'été 2021.



Deuxièmement, la construction des nouveaux bâtiments de service dans le bourg de Mervent face à la Mairie et dans la continuité du premier complexe commercial réalisé il y a quelques années. Là aussi les travaux démarreront en 2021 pour un achèvement en 2022.



Autre gros point d'activité de cette commission, la voirie. Comme chaque année, la commune réalise un programme d'entretien de ses voies en bicouche afin de permettre la pérennité de nos routes. Cette année, les travaux ont été réalisés sur tout le village des Loges, une partie du village de la Jamonière, dans le bourg avec la reprise de la rue Jeanne Poupin, et une partie de la rue de la Vallée. S'ajoutent à cela deux grosses réparations à la suite de dégâts causés par des engins, à la Chopinière et la Guilbaudière. De plus cette année, nous avons engagé des travaux complémentaires, avec la réalisation de travaux en enrobé, reprise de revêtements de trottoirs dans le bourg rue de la Chapelle et du Prieuré.



Nous allons également refaire d'ici la fin de l'année tout une campagne de signalisation horizontale et verticale à l'intérieur du centre bourg. Celle-ci générera quelques nouveautés avec la création d'emplacements de parking supplémentaires et peut être de nouvelles règles de circulation. Nous vous demanderons d'être attentifs et respectueux de ces nouveaux aménagements.



Normalement aussi avant la fin de l'année, nous devrions suivre la réalisation en collaboration avec l'agence routière de Vendée, des travaux d'aménagement sur la route du lac. Ces travaux de sécurisation se dérouleront sur la partie haute, à l'entrée du bourg avec la réalisation de zone d'évitement et de création de place de stationnement et l'aménagement sécurisé du parking à l'entrée de la route du Chêne Tord.



Dernière chose, nous travaillons également sur divers problématiques liés aux nouvelles conditions météo : les pluies plus intenses sur des durées courtes provoquent des inondations ponctuelles à divers points de la commune. Nous recherchons les meilleures solutions, et nous interviendrons au fur et à mesure des besoins, afin de palier à ces nouveaux problèmes et afin de sécuriser tous ces points.

Environnement



Malgré les circonstances actuelles que nous sommes en train de vivre, la commission environnement termine cette année avec de nouvelles réalisations et de nouveaux projets pour 2021.

En effet, il nous tient à cœur de continuer à embellir notre village pour que chacun puisse en bénéficier.

Vous avez pu apercevoir que la gloriette de la résidence du levant est entièrement terminée. La pose des balustres fer permet d'intimiser l'espace. Nous espérons que cela a permis aux riverains de bénéficier de longues soirées.

L'aménagement de la salle Jean Louis Ripaud se termine. En effet, les différentes créations des espaces verts en périphérie de la salle avaient été entièrement repensées sauf celui de la partie terrasse. L'objectif de ce projet était de pouvoir agrandir cette partie terrasse mais également de répondre à l'accessibilité aux normes handicapées.

Des soutènements en pierre ont été réalisés avec un point photo. La terrasse a été agrandie et surélevée pour répondre aux normes handicap. Un revêtement type béton désactivé a été réalisé sur l'ensemble. Le chemin a été repensé et recouvert d'un granulat type calcaire.

La commission adresse ses sincères remerciements aux élus et bénévoles pour leur participation à l'élaboration de la terrasse.



Les massifs ont été végétalisés. Il reste à réaliser le minéral des massifs mais également la sécurisation de la terrasse (rambarde).

Vous avez pu apprécier, à l'arrivée du printemps, les fleurs en pied de mur ainsi que le fleurissement estival pour favoriser l'embellissement de nos parcs.

Nous tenons à vous rappeler que la cueillette est formellement interdite.

La commission est soucieuse à la propreté de notre village. Nous avons bien conscience des mauvaises herbes dans nos rues et trottoirs et nous nous efforçons de les couper au fur et à mesure.

Afin de faciliter le travail des agents, nous allons refaire des trottoirs en enrobé. De plus, nous avons choisi d'utiliser un produit désherbant bio. Ce produit est à base d'ail d'où le nom de désherbaïl.

Environnement

SYCODEM

REDEVANCE : LES INDISPENSABLES

Restituez votre carte d'accès en cas de départ pour éviter qu'elle vous soit facturée...

La carte d'accès est un équipement de collecte puisqu'elle vous permet d'ouvrir les conteneurs enterrés et d'entrer en déchèteries : pensez à la restituer au Sycodem lors du départ d'un logement si vous quittez notre territoire. Au-delà des 15 jours qui suivent la clôture de votre compte, sa non-restitution sera facturée 15 €. Une carte retournée est réinitialisée et remise en stock pour un futur usager.

Déclarer son arrivée ou son départ du logement : ouvrez/fermez votre compte «Sycodem» comme l'eau et l'électricité
L'eau, l'électricité et...les déchets : à chaque emménagement ou déménagement, prenez l'habitude de contacter nos services par téléphone, mail ou site internet afin d'ouvrir ou fermer votre compte auprès du Sycodem. Cette démarche permettra un calcul exact de votre Redevance suivant l'utilisation du service et la période d'occupation du logement.

sycodem.webusager.fr :

Inscrivez-vous gratuitement et connectez-vous pour suivre votre consommation du service de collecte : dates et heures de vidage de vos bacs, de vos dépôts en conteneurs enterrés, de vos entrées en déchèteries ; numéros d'identification de vos équipements...

DÉPÔTS SAUVAGES : STOP AUX INCIVILITÉS !

Les déchets ce n'est pas à côté de la poubelle mais à l'intérieur !

Un geste évident mais pas tant que ça si on constate les volumes de déchets abandonnés sur notre territoire. Plus de 5 000 L de sacs noirs abandonnés sont collectés toutes les semaines par les services du Sycodem, sans compter les matelas, mobilier cassé, et autres encombrants, retirés par les services municipaux. Ajoutons à cela, les bouteilles vides soigneusement posées au pied des conteneurs à verre alors qu'il suffit de les jeter à l'intérieur...

Depuis plusieurs mois, les communes et le Sycodem se mobilisent pour mettre en place des moyens d'actions qui iront en s'accroissant dans les semaines à venir : information, sensibilisation, répression, verbalisation...

Cette situation actuelle qui pollue notre cadre de vie doit cesser.



Recyclez

vos coquilles d'huîtres et coquillages



Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres et de coquillages, venez les déposer à :

MERVENT :

Point(s) de collecte :

CHEMIN DES DOUVES (MAIRIE)



Collecte de coquillages uniquement :

coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...

Tout apport contenant des crustacés (crevettes, langoustines), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.

Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de votre commune ou sur www.sycodem.fr



Renseignements

Sycodem Sud Vendée, 02 51 50 75 35 ou accueil@sycodem.fr

FEUX DE FORET, LE RISQUE S'ETEND

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan global de l'été 2020, une nette tendance se dégage et vient confirmer les dernières analyses des spécialistes : les feux de forêt ne se cantonnent plus à la zone méditerranéenne et s'étendent vers le nord. Le dernier exemple en date, pour exemple : le 17 septembre dernier, un important feu de forêt – 25 hectares partis en fumée - s'est déclaré sur la commune de Saint-Mars-d'Outillé au sud-est du Mans.

Chaque année, entre 3 000 et 4 000 feux embrasent les forêts, et la fin du mois d'août a été particulièrement sévère. Le printemps pluvieux et tardif a permis de retarder les grands feux de forêt. Mais depuis la fin juillet, la France est très touchée en raison de la sécheresse qui augmente considérablement les départs de feu.

« C'est significatif et hors des zones habituelles d'incendie. Ce phénomène va s'accroître en raison des effets du changement climatique et il nous faudra plus que jamais être mobilisés pour pouvoir répondre à l'ampleur du phénomène. »

Yvon Duché,
responsable technique national incendies de forêts à l'ONF

EN 2020, L'ONF A DEPLOYÉ UN RESEAU DE REFERENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le réseau des référents DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) de l'ONF se déploie dorénavant sur tout le territoire. En juin dernier, des formations au risque incendie ont été dispensées dans des territoires jusqu'à présent peu concernés par le risque incendie.



INFORMATION IMPORTANTE

Pour des raisons de sécurité, la Route Forestière (au niveau du Chêne Tord) est fermée à la circulation à tous les véhicules motorisés.

Chaque année, entre
3 000 et 4 000 feux
embrasent les forêts métropolitaines

QUELQUES CHIFFRES



Depuis le 1^{er} Janvier 2020, Christophe ROLLIER est le nouveau Responsable d'Unité Territoriale (RUT) Vendée. Au sein de l'ONF depuis 2006, il a été Chef de projet Environnement en Pays de la Loire de 2011 à 2017 et Responsable d'Unité de Production en Poitou-Charentes de 2017 à 2020. Connaissant très bien le territoire et ses enjeux, nous lui souhaitons la bienvenue en Vendée !



Écoles

L'ÉCOLE PUBLIQUE MARO VIDUA

L'école compte 78 élèves répartis dans trois classes: 24 élèves en Petite, Moyenne, Grande Section, 27 élèves en CP-CE1 et 27 élèves en CE2-CM.

Cette année, l'école a pour projet « Voyager autour du monde ». Les enfants vont travailler sur les différents continents dans plusieurs domaines: géographie, littérature, arts visuels, musique...

Nous poursuivons notre partenariat avec Madagascar en écrivant des articles pour le journal Les P'tits Simus.

Au cours de l'année, les élèves vont bénéficier de l'intervention de Monsieur BOUSSAU pour des séances de sécurité routière fin novembre-début décembre, ainsi que des séances de piscine partagées entre les classes de CP-CE1 et CE2-CM.

Nous nous sommes inscrits pour assister à des spectacles proposés par l'Espace René Cassin à Fontenay Le Comte.

Un spectacle sera proposé par la municipalité aux élèves pour les fêtes de Noël.

La coopérative scolaire organise cette année encore des actions diverses afin de récolter des fonds pour financer les différents projets: vente des photos individuelles des enfants et des photos de classe, vente de chocolats pour Pâques.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement le comité de parents d'élèves pour son aide apportée aux différents projets mis en place, les parents d'élèves pour leur investissement au sein de l'école, ainsi que la Mairie pour son implication dans la vie scolaire.

“ **Contact**
Ecole publique « maro vidua »,
6, place du Héraut,
02 51 00 21 74 ”

Avec **bon'App**, consultez les repas de vos enfants à la cantine en toute transparence !

bon'App APPLICATION
Téléchargez **bon'App**, l'appli qui vous simplifie la vie !

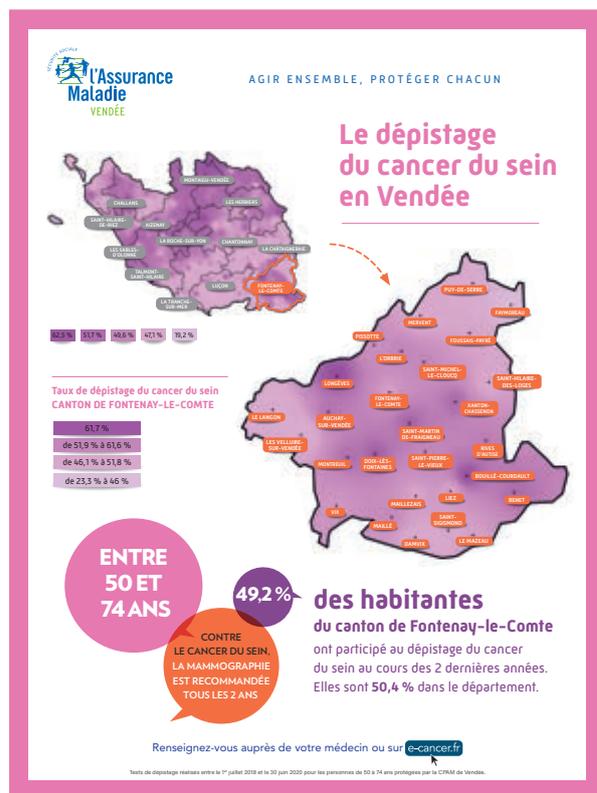
elior



Securité routière

Santé et social

LIGUE CONTRE LE CANCER



VENDÉE



"Je suis heureux d'être le parrain des 60 ans du Comité de Vendée"
Michel Cymes

Faire reculer le cancer, aider les malades et leurs familles

Soutien à la recherche (300 000 € chaque année), actions de prévention en direction des jeunes

- Des **Soins de Support et des Activités de Bien-Etre*** mis en place dans chaque antenne permettant la reprise d'une activité Physique Adaptée et de rompre une forme d'isolement due à la maladie
- Une **écoute personnalisée** par des bénévoles formés à l'écoute, durant et après l'hospitalisation
- Un **soutien par une psychologue** grâce à des consultations gratuites, sur rendez-vous
- Une **aide financière** d'urgence peut être étudiée sur dossier présenté à une assistante sociale
- Des **Groupes de Parole** encadrés par une psychologue, un mardi par mois à Fontenay et à La Roche
- Des bénévoles **représentants des usagers** en cas de difficultés lors de l'hospitalisation ou des soins
- **AIDEA - 0800 940 939** (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON
Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)

E mail : cd85@ligue-cancer.net et lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr

Site : www.liguecancer85.fr et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 11 antennes

A Fontenay, Maison des Associations, Rue de la Sablière : permanence le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois de 16 h à 17 h 30

*Soins de Support et Activités de Bien-Être

Renseignements, horaires et lieux :
Fontenay le Comte : 02 51 51 92 26
La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03
Chantonnay : 06 02 33 86 82
Luçon : 06 20 99 40 94

Santé et social

MISSION LOCALE SUD-VENDEE

LA MISSION LOCALE du SUD VENDEE

Accueille, informe, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'un métier, d'une formation, d'un soutien vers l'autonomie et l'emploi



Une équipe de conseillers pour aider les jeunes à :

- > Découvrir des métiers, des filières professionnelles
- > Être soutenu financièrement dans les projets
- > Echanger avec d'autres jeunes
- > Dynamiser leurs CV, lettre de motivation...



- > Être accompagnés dans leurs démarches administratives
- > Être coachés par des responsables d'entreprise
- > Accéder à un espace numérique
- > Effectuer des stages...

Un accueil de proximité

FONTENAY LE COMTE- SIEGE
47 rue Tiraqueau
02 51 51 17 57
contact@mlsv.fr

LUCON - ANTENNE
14 place du Général Leclerc

PERMANENCES - sur Rv

• **LA TRANCHE-SUR-MER**
Mairie
2^{ème} jeudi du mois
14h00 à 16h30

• **LA CHÂTAIGNERAIE**
Maison de services aux publics
7 pl. de la République
Tous les lundis et jeudis
9h à 13h - 14h à 17h30

• **SAINTE HERMINE**
Maison de l'Hermine
9 route de la Roche
Tous les lundis
9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

• **NALLIERS**
Accueil social
27 rue Pierre et Marie Curie
2^e jeudi du mois
9h à 12h30

• **POUILLE**
Mairie
1^{er} et 3^e vendredi
13h30 à 16h30

• **MAILLEZAIS**
Mairie
2^e et 4^e jeudi
14h à 17h

• **SAINT HILAIRE-DES-LOGES**
Mairie
1^{er} et 3^e jeudi
14h à 17h

• **BENET**
Centre socio-culturel
13 rue de la Cure
4^e mardi du mois
14h à 17h

• **CHAILLÉ-LES-MARAIS**
Maison des Services publics
43 bis rue du 11 novembre
Tous les jeudis
9h à 12h

• **L'AIGUILLON SUR MER**
Mairie de l'Aiguillon
2^e jeudi du mois
9h 30 à 12h30

• **SAINT MICHEL-EN-L'HERM**
Mairie
4^e jeudi du mois
14h à 17h

• **MAREUIL-SUR-LAY**
Pôle social
35 rue de la Boulaye
Tous les mercredis
9h à 12h30 - 13h30 à 17h

www.missionlocalesudvendee.com

Rejoignez-nous sur et

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Changement de domicile

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie.

DANS LA COMMUNE D'ARRIVÉE

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...
- prévoir l'inscription sur la liste électorale,
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise,
- prévoir l'inscription des enfants à l'école.

DANS LA COMMUNE DE DÉPART

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse.

Obtention d'actes d'Etat Civil

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

Immatriculation des véhicules

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, de points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'Etat (sous-préfecture de Fontenay le Comte).

Carte Nationale d'identité

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie). Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Pour une demande de carte d'identité, se munir de :

- 2 photos d'identité identiques et récentes,
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1^{re} demande, à demander à la mairie de naissance,
- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer...),
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

Le délai de délivrance peut varier selon les demandes, anticipez vos demandes.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 euros sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

Prolongation automatique de 5 ans

- si vous étiez majeur au moment de la délivrance,
- si votre carte était encore valide au 1^{er} janvier 2014.

Passeport

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- timbres fiscaux,
 - 86 € pour un majeur,
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et plus,
 - 17 € pour un mineur de moins de 15 ans.
- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de moins de 6 mois,
- justificatif de domicile,
- carte d'identité sécurisée,
- une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...),
- extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

POUR LES MINEURS : (EN PLUS DES PIÈCES CI-DESSUS)

- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation),
- titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

En carte de perte ou vol, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25€.



Infos

NOUVELLE CLAIRE AU CABINET D'OSTÉOPATHIE DE MERVENT

Depuis 2016, je travaille régulièrement avec Claire Delhumeau. Elle m'a accordé sa confiance en me transmettant les clefs du cabinet le 12 octobre 2020. Je lui souhaite beaucoup de réussite dans ses projets professionnels.

Je suis heureuse de vous accueillir au cabinet dès à présent. L'adresse du cabinet et le numéro du secrétariat restent les mêmes.

Consultations sur rendez-vous en appelant au 02 44 37 51 60

Horaires du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h

Adresse 2, place du Hérault; contact@claireroyerosteo.com

Claire Royer



ANNUAIRE

Mairie

2, chemin des Douves
Tél: 02 51 00 20 10
mairie@mervent.fr
www.mervent.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public:

Lundi, mercredi et vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Mardi et jeudi: de 8h30 à 12h

Samedi:

Permanence des élus de 10h30 à 12h

Gendarmerie Saint-Hilaire-des-Loges et de Maillezais

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au samedi:

08h00 – 12h00/ 14h00 – 18h00

Le dimanche:

09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

PERMANENCES

• Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges:

lundi, mercredi, vendredi, dimanche

• Brigade de Maillezais:

mardi, jeudi, samedi

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EST ASSURÉ 24H/24

➤ le 17

➤ Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges:

02 51 52 10 05

➤ Brigade de Maillezais:

02 51 00 70 06

Paroisse Montfort sur Vendée

Pour contacter un prêtre,
s'adresser au Presbytère
de Saint-Hilaire-des-Loges:
02 51 52 11 84

L'agence postale

2, chemin des Douves, 02 51 00 21 35

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi
de 13h45 à 16h

Levée du courrier à 15h30

Le samedi de 9h à 11h15

Levée du courrier à 11h15

Services de la santé

CABINET MÉDICAL

Docteur Mathias LORDIER

Docteur Gabriela GHIOCA

9, place du Hérault

02 28 13 94 21

CABINET DENTAIRE

Docteur Oana POTARNICHIE

19, place du Hérault

02 28 13 00 63

CABINET DE PSYCHOLOGIE

M^{me} Ysaline RAIMBAULT-DEMAIN

4, place du Hérault

06 58 97 65 20

CABINET D'INFIRMIERES

Vouvant
3, rue du Vivier
02 51 00 82 56

Foussais-Payré
14, rue de la Cardinière
02 51 51 42 31

Liste des assistantes maternelles agréées et assistantes familiales

ACCUEIL À TITRE NON PERMANENT : JOURNÉE MOINS DE 18 ANS

M^{me} Estelle BERNARD

2, la Grande Perrure

M^{me} Camille DEGRE

12, Saint-Thomas

M^{me} Alice LUZZATO

14, la Logette

M^{me} Ysaëlle MINAUD

5, petite Rue – Le Nay

M^{me} Laurence TEIXERA

52, route du Lac

M^{me} Nicole VALIN

20, chemin des Cendrillères

ASSISTANTE FAMILIALE

Mme Florence CHAUVET

86, rue de la Citardière

Assistante sociale et infirmière puéricultrice

L'ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Contactez le Centre Médico-Social
33, rue Rabelais
85200 FONTENAY LE COMTE
02 51 53 67 00

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

- le vendredi de 09h30 à 11h30
- le 2^e, 4^e et 5^e mardi de chaque mois de 09h30 à 12h

Permanence à Foussais au Foyer Soleil

02 51 51 41 41

- le 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 14h à 16h30

L'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU SECTEUR

Madame CHARBONNIER

Centre Médico-Social

3, place du Dr Gaborit

85120 LA CHATAIGNERAIE

02 51 69 60 40

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico Social

Le mardi matin (sur rendez-vous)

Consultation des nourrissons

Le mercredi (sur rendez-vous)

Associations d'aide à domicile

ASSOCIATION ADMR DE FOUSSAIS-PAYRÉ

Pour tout renseignement,
contacter le 02 51 00 42 90

AIDES FAMILIALES

Responsable M^{me} Jeanne-Marie QUELEN
02 51 00 26 76

Taxi

Transport de malades, assis,
hospitalisation

Taxi Dany SPENNATO

90, route de la Bironnière

02 51 00 20 34

06 14 65 34 59

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité.

Pour bénéficier de cette aide, merci de se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un

justificatif de domicile, d'une attestation récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF, le dernier avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

Adresse

48, rue de la Croix du Camp
à Fontenay-le-Comte

• le mardi de 9h à 12h

• le jeudi de 14h à 17h

L'épicerie solidaire est fermée le mois d'août et les jours fériés.

Pour tout renseignement :

CCAS de la Ville de Fontenay-le-Comte
02 51 53 41 59

Don du sang

Association pour le don du sang bénévole de Fontenay le Comte et sa région.

CALENDRIER 2021

Collectes de 15 à 19h
à la salle des OPS
de Fontenay le Comte

Février

Jeudi 4, Mardi 9

Avril

Vendredi 9, Mercredi 14

Juin

Mercredi 9, Mardi 15

Avout

Vendredi 13, Mardi 17

Octobre

Mercredi 13, Lundi 18

Décembre

Mercredi 15, Mardi 21

INFOS DIVERSES

Affaires sociales

Pour nos aînés, en cas de besoins, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile. Pour cela contacter la Mairie au 02 51 00 20 10.

Piles usagées

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées.

Cartouches d'encre

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie.

La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades.... Tout en protégeant l'environnement.

Objets trouvés

Régulièrement, il est apporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.



Défibrillateur

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la Mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.

CNRACL

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté précité, la Mairie est dans l'obligation d'afficher (ou de mettre à disposition pour consultation) la liste électorale prenant en compte **tous les retraités de la CNRACL** résidant à Mervent et admis à la retraite au 1^{er} septembre 2020, afin que chacun puisse vérifier son inscription.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site www.cnrACL.retraites.fr

Tarifs 2021 *de location des salles communales*

SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	80€	140€
- le lendemain	40€	70€
- caution	100€	100€
Les associations		
- la journée	gratuit	140€
- le lendemain	gratuit	70€
Vin d'honneur - particuliers et associations	gratuit	60€

SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	450€	620€
- le lendemain	120€	120€
- caution	200€	200€
Les associations (une gratuité dans l'année pour les associations de la commune)		
- la journée	250€	520€
- caution	200€	200€
Bal rétro ou disco	250€	430€
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs)		620€
Les autocaristes (hors week-end)		320€

“

Cimetière

Tarifs des concessions cimetière	
Concession trentenaire	50€ le m ²
Concession cinquantenaire	80€ le m ²

Pensez à renouveler vos concessions qui arrivent à échéance prochainement.

Tarifs des concessions columbarium	
▶ Caverne	
30 ans	300€
50 ans	400€
▶ Case dans le columbarium	
15 ans	500€
30 ans	800€
50 ans	1 000€
▶ Jardin du souvenir	100€

Chaque case et caverne peuvent contenir 4 urnes et correspond à une concession.

”

TROTTOIRS ET VOIES PUBLIQUES

Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

Neige et verglas

En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Libre passage

Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et ne devront pas non plus y stationner des véhicules.

Les saletés collectées par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassées et traitées avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

Abandon de déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

Taille de haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Par arrêté du 24 avril 2015, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet (période de reproduction et de nidification des oiseaux).

RÈGLEMENTATIONS DIVERSES

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :



PROPRIÉTÉS PRIVÉES

➤ Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

➤ Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits

Élagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h

Cet arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée <http://vendee.pref.gouv.fr> vos démarches - thématiques - environnement - bruit.

Séparations mitoyennes

PLANTATION D'ARBRES PRÈS DU MUR MITOYEN OU À LA LIMITE NON MATÉRIALISÉE

Les règles :

- 1/ En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- 2/ À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
 - plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
 - plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres.

Poubelles et ordures ménagères

Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h.

Application des règles

- 1/ Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil).
- 2/ Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
- 3/ Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

Déclaration obligatoire des meubles de tourisme et des chambres d'hôtes

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1^{er} juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et

Usage du feu

Un arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 régleme la Vendée. L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – emploi du feu.

Extrait de l'arrêté :

-Article 2: Dispositions générales sur tout le département

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et toute période, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteintes.

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe, leur brûlage est interdit.

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX SUR PIED EST INTERDIT.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins 1 produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois avant la date prévue en mairie et à la préfecture (ou sous-préfecture d'arrondissement).

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort.

obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

Chiens en divagation

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Il est interdit de laisser les animaux fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1^{re} et de 2^e catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière intercommunale : Le Hameau Canin de Luçon.



CONSERVATION DES DOCUMENTS

Combien de temps doit-on conserver certains papiers ?

Domaines	Documents	Délai de conservation	Observation
ASSURANCE	Quittances, avis d'échéance, courrier de résiliation, preuves de règlement	Date du document + 2 ans	
	Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
CONSOMMATION	Certificat de garantie	Jusqu'à expiration de la garantie	
	Facture (ou ticket de caisse) Des appareils Hi-fi, électroménagers...	Tant que vous détenez les appareils chez vous	En cas de sinistre ou de vol, ces documents vous serviront de preuve à l'égard de votre assureur et vous permettront d'obtenir une indemnisation
FAMILLE	Contrat de mariage, jugement de divorce, acte notarié de donation	À vie	Le professionnel qui a rédigé ces documents peut vous en délivrer une copie
IDENTITÉ	Passeport, carte d'identité	Jusqu'au renouvellement	Même s'ils sont périmés
IMPÔTS	Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
	Déclaration, justificatif de frais et de réduction, avis d'imposition, justificatif de règlement de l'impôt sur le revenu	3 ans	Plus précisément 3 ans après l'année qui suit celle de l'imposition. Ex: la déclaration de revenus 2013 est à conserver jusqu'à fin 2016
JUSTICE	Avis de contravention	2 ans	La prescription des poursuites est d'un 1 an, mais celle des peines est de 2 ans
	Reconnaissance de dettes	5 ans	Ce délai court après la fin du remboursement
LOGEMENT	Contrat de location (bail)	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale
	Constat d'état des lieux et quittance de loyer		
	Facture EDF GDF EAU	5 ans	À compter du paiement
	Facture de téléphone	1 an	
	Titre de propriété	Permanent	Aussi longtemps que vous ne rendez pas votre bien
TRAVAIL	Attestation Assédic ou Pôle emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Les ASSEDIC peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans
	Bulletin de salaire, contrat de travail, lettre de licenciement	Jusqu'à liquidation de votre retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
	Diplôme	À vie	
	Indemnité journalière suite à un arrêt de travail ou à un accident de travail	Jusqu'à liquidation de votre retraite	

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.service-public.fr

BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Habitat

Des aides pour rénover votre logement

DES AIDES POUR QUI ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement
- Les accédants à la propriété
- Les propriétaires d'un logement loué ou vacant
- Les copropriétaires ou syndicats de copropriété

OÙ ?

Sur l'une des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée*.

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Réhabilitation d'un logement très dégradé
- Travaux d'économie d'énergie
- Amélioration pour l'autonomie de la personne
- Embellissement dans les centres-villes

A NOTER :

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Ne démarrez pas les travaux avant :
 - le dépôt du dossier de demande d'aides
 - l'obtention des autorisations



DES PERMANENCES GRATUITES SUR RENDEZ-VOUS

A Fontenay-le-Comte

Permanences les mercredis matins

Maison de Pays Fontenay-Vendée

16 rue de l'Innovation

85200 Fontenay-le-Comte

Pour prendre rendez-vous : 02 51 44 95 00

Besoin de rénover votre logement ?

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée accompagne les propriétaires de ses 25 communes* membres dans leur projet de rénovation.

Conseils gratuits, personnalisés et aides financières !

Embellir les centres-villes
(Réfection des toitures, ravalement des façades)

Permettre le maintien à domicile
(Remplacement de baignoire, installation d'un monte-escalier, adaptation au handicap, etc.)

Lutter contre l'insalubrité
(Gros œuvre, maçonnerie, travaux d'étanchéité, etc.)

Faire des économies d'énergie
(Isolation des combles, isolation extérieure, changement des ouvertures, etc.)

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
VENDEE

Elise
association d'énergies

Renseignements : **02 51 44 95 00**
guichet-habitat-fontenay@solihha.fr

Pays de Fontenay-Vendée

* Auchay-sur-Vendée, Bourneau, Doix les Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L'Herminault, L'Orbrie, Le Langon, Les Vieux-sur-Vendée, Longèves, Marsais-Sainte-Radegonde, Marvent, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, Petosse, Passotte, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Vaérien, Sérigné, Vouvant

Partenaires :



Conception et Crédits photos : Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, Habitat et Fraigat - Ne gaspillez pas votre budget !

Assainissement

L'assainissement, un service communautaire

La Communauté de communes gère l'ensemble des moyens de traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu récepteur comme les rivières et/ou les sols.

2 missions principales

- L'assainissement COLLECTIF : les eaux usées sont collectées par le réseau public avant d'être acheminées dans une station d'épuration.
- L'assainissement NON-COLLECTIF : les eaux usées doivent être pré-traitées dans une fosse toutes eaux et traitées par un filtre sur la parcelle avant leur rejet en milieu naturel.

Renseignements

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
Service Public d'Assainissement
16 Rue de l'Innovation
85200 FONTENAY-LE-COMTE
assainissement@fontenayvendee.fr
02 28 13 04 50

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Renseignements, dépannage ou demande de certificat pour une vente

Pour Mervent contactez :
SAUR
Téléphone :
De 8h00 à 19h00 : 02 51 37 01 09
Dépannage 24h/24h : 02 51 37 03 08
Site internet : www.saurclient.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Subvention

Une subvention de 2 000€, suivant le budget alloué, peut être attribuée par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée aux personnes qui

réhabilitent leur assainissement en intégralité par une entreprise qualifiée ayant une garantie décennale à condition de ne pas avoir acheté la maison après le 01/01/2011. Attention, les résidences secondaires ne sont pas éligibles.

Renseignements

www.fontenayvendee.fr/assainissement-non-collectif
ou appeler au 02 28 13 04 50.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Information pour la bonne utilisation de votre installation d'eaux usées

Il est régulièrement trouvé des lingettes, protections féminines...dans les canalisations d'eaux usées et à la station d'épuration. Cela provoque des bouchages sur le réseau, bloque les pompes de relevages et par conséquent fait augmenter le coût d'exploitation du service. Il est donc demandé à chacun d'être vigilant et de jeter uniquement du papier toilette dans les wc.

Enfance-Jeunesse

ACCUEILS DE LOISIRS DU PAYS DE FONTENAY- VENDÉE UNE SOLUTION DE GARDE POUR LES ENFANTS

Au cœur d'un contexte sanitaire inédit, les accueils de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée ont continué à proposer aux enfants du territoire des temps de vacances et de loisirs pendant les mercredis en périodes scolaires ainsi que pendant les vacances scolaires.

Informations et renseignements des 8 accueils de loisirs sur le site internet www.fontenayvendee.fr dans la page « Accueil de loisirs » ou directement auprès des équipes d'animation.

NOUVEAUTÉ 2021

Enfance jeunesse : Le RAMI, Relais Assistants Maternels Itinérant, qu'est-ce que c'est ?

Le relais assistants maternels est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistants maternels.

Il a pour mission d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire, et d'accompagner les professionnels de l'accueil individuel, les assistants maternels, dans leur pratique professionnelle. Comment ?

Le RAMI a vocation à se déplacer sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée afin de proposer aux assistants maternels : des temps d'éveil pour les enfants, des temps d'échanges soutenant la professionnalisation et des permanences pour les parents. Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 06 72 90 89 80.

Culture

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

Depuis le 1^{er} septembre 2020, l'École de Musique et de Danse de Fontenay-le-Comte est intercommunale. Cette prise de compétence par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est l'expression d'une volonté forte au service de la Culture.

Ouverte en priorité aux habitants des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée, l'École propose des pratiques variées, tant individuelles que collectives pour tous les âges. La nouvelle grille tarifaire est la même pour tous les habitants du Pays de Fontenay-Vendée.

Renseignements

École Intercommunale de Musique et de Danse

34 rue Rabelais
85200 Fontenay-le-Comte
Tél. 02 51 53 41 64
eimd.secretariat@fontenayvendee.fr

Accueil téléphonique et sur site :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 10h00 à 12h30
et de 14h00 à 19h00

Accueil réduit pendant les vacances scolaires.

Toutes les informations sont également sur <https://www.fontenayvendee.fr/ecole-intercommunale-de-musique-et-de-danse/>

Santé

PAYS DE FONTENAY-VENDEE, INFORMATIONS DISTRIBUTION DE MASQUES

La Préfecture de Vendée a, de nouveau, attribué à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, 10 000 masques à usage unique pour les habitants en situation de vulnérabilité. Cette dernière a décidé de répartir l'intégralité des masques dans les 25 communes du territoire selon le critère de population par commune.

Par ailleurs, tout habitant peut obtenir des masques gratuits selon les situations suivantes :

- sur présentation d'un document attestant d'un résultat positif à un test virologique du virus covid-19 ou si vous avez été identifié comme un cas contact,
- sur ordonnance de votre médecin si vous êtes une personne dite fragile ou vulnérable,

- si vous êtes bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale de l'état

A noter

- Le prix maximum de vente des masques à usage unique (de type chirurgical) est fixé à 0,95€ TTC.
- Le prix des masques dits grand public n'est pas encadré.

Pour obtenir davantage d'informations sur le COVID-19, n'hésitez pas à contacter la plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un fixe en France)



<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13894>

Tourisme

LE STORYTELLING RACONTE LE TERRITOIRE AUTREMENT

En 2020, alors que le secteur du tourisme est lourdement touché par la crise sanitaire, le Pays de Fontenay-Vendée innove et investit dans un « storytelling de territoire », le premier en Vendée !

Cette initiative innovante consistant à utiliser le récit à des fins de promotion est basée sur l'histoire suivante : « il était une fois, un orage, une nuit, en forêt de Mervent... Un carnet d'inventaire qui prend vie et libère les personnages du territoire... les Fontenautes ! »

Ce storytelling, développé par le Pays de Fontenay-Vendée, a pour objectif de créer une offre touristique attractive, complémentaire aux existantes, apte à révéler et à préserver les nombreux atouts du territoire autour d'un récit global et cohérent avec l'image de cette "parenthèse d'exception". Un pari un peu fou, une tonalité très moderne, drôle et irrévérencieuse, évitant les reconstitutions historiques poussiéreuses et, dans le même temps les univers féériques dépassés pour faire vivre aux touristes des expériences inédites mais également faire participer nos habitants à la création de ce récit immersif. Ce pari a semble-t-il été une formule gagnante. En effet, l'office de tourisme Pays de Fontenay Vendée a remporté, en octobre dernier, le prix du jury aux Social Média Awards organisé lors des Rencontres Nationales du tourisme pour l'originalité et l'innovation du feuilleton instagram Mélusine.

Plus d'infos

Office de Tourisme de Fontenay-Vendée
<https://www.fontenay-vendee-tourisme.com/decouvrir/nos-experiences/fontenautes>

Consommez local sur maboutique.fontenayvendee.fr

La CC investit pour doter le territoire d'une plateforme de vente en ligne qui sera dédiée aux commerçants des 25 communes.

«Ma Boutique Fontenay-Vendée» paliera à la décision de l'État de fermer les commerces dits non-essentiels, ressentie par nos commerçants comme une injustice face aux nombreux efforts consentis depuis des mois pour s'adapter et survivre.

les 35 000 habitants du territoire
pourront consommer dans leurs commerces de proximité grâce au site :

www.maboutique.fontenayvendee.fr

où seront proposés la livraison à domicile ou la récupération en boutique
grâce au Click & Collect.

Un bon d'achat de
20€

à utiliser sur la plateforme
distribué à chaque foyer du
territoire !!

Alors n'hésitez plus :
www.maboutique.fontenayvendee.fr



Action majeure du plan de relance économique de plus de 2 millions d'euros mis en place par l'intercommunalité, Ma boutique Fontenay-Vendée est un outil tangible au service de tous les professionnels du territoire.

Retrouvez nos informations sur :
www.fontenayvendee.fr



Associations

LE CPE

En cette nouvelle rentrée scolaire 2020/2021 pleine d'incertitude, le Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole Maro Vidua a élu son nouveau bureau, composé comme suit

Présidente: M^{me} Mélanie GERVAIS
Vide président: M. Eric MERCIER
Secrétaire: M^{me} Audrey LÉAU
Vice-secrétaire: M. Willy BATY
Trésorière: M^{me} Claudie RAGOT
Vice-trésorière: M^{me} Josy GIRAUD
Membres:

M^{me} Agnès QUELEN,
M^{me} Stéphanie RENOUE,
M^{me} Céline VASSEAUD,
M^{me} Estelle BERNARD
et M. Nicolas JEANVOINE.

Nous tenons à remercier vivement M^{me} Sandrine PABOEUF, trésorière sortante de l'association pour son implication et son investissement au sein du CPE ces dernières années.

Nous remercions vivement la Municipalité pour leur contribution.

Nous remercions également tous ceux et celles qui nous ont aidé pour les différentes manifestations organisées par l'association au cours de l'année scolaire précédente.

COMPTE TENU DU CLIMAT ACTUEL, LE CPE ENVISAGE D'ORGANISER LES MANIFESTATIONS SUIVANTES

Fête de Noël de l'école
Décembre 2020

Collecte de papier
jusqu'à la fin de l'année 2020
et incertitude pour l'année 2021

Carnaval
23 Avril 2021

Fête de l'école
Dimanche 27 Juin 2021

Ventes de Madeleines « Bijou »
en décembre 2020 et en juin 2021
Ces dates seront maintenues ou non selon l'évolution de la crise sanitaire.



Le CPE est actuellement dans l'incertitude du maintien de la collecte de papier pour l'année 2021 compte tenu de l'absence de fournisseur pour le rachat du papier. Nous vous tiendrons informer dès que possible sur cette opération.

Afin de rebondir et collecter de nouveaux fonds pour nos enfants, le CPE envisage d'organiser une nouvelle collecte de métaux (aluminium, cuivre, ferraille, ...) qui se déroulera sur un week-end uniquement. Nous sommes actuellement à l'étude pour cette nouvelle manifestation.

Nous avons besoin de sonder les habitants de MERVENT à ce sujet. Nous vous remercions de nous indiquer si vous êtes intéressés pour y participer soit directement auprès de l'un des membres du CPE soit auprès du secrétariat de la mairie. Nous vous remercions vivement par avance de votre participation

Toutes ces manifestations ont pour seul objectif de financer:

- Les activités pédagogiques,
- Trajets en car (sortie scolaire, piscine, ...)
- Participation à la fête de Noël avec la mairie,
- Jeux pour la classe et la cour,
- Divers abonnements (revues et magazines de la maternelle au CM2)
- Divers goûters des enfants, ...

Cette année, nous participerons aux diverses manifestations organisées par la mairie (fête de la Musique, fête du 13 Juillet ...) en fonction de l'évolution de l'état sanitaire.

Nous pensons également fortement aux anciens élèves de CM2 qui ont quitté l'Ecole Maro Vidua sans avoir effectué le voyage de fin d'année.

Comme à notre habitude, le CPE a offert à chacun d'eux une calculatrice mais le CPE envisage d'offrir un cadeau à chacun de ces anciens élèves.

Le CPE reviendra vers les parents des élèves concernés prochainement.

Nous espérons que la situation que nous connaissons actuellement va s'améliorer et que nous pourrions réaliser les manifestations annoncées.

Nous serions très heureux de vous voir y participer accompagnés de vos familles, proches et amis... et partager ensemble des moments de bonheur et de convivialité dont la seule finalité est le bien-être de nos enfants à l'école.

En attendant de vous voir, nous avons le plaisir de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence, qu'elle vous apporte la santé et voit s'accomplir tous vos souhaits.

LA DÉTENTE

Contacts

06 25 20 93 36 / 06 79 84 30 88



Comme beaucoup d'associations, le club de gym « La Détente » a été impacté par l'épidémie de coronavirus puisque les cours ont cessé mi-mars.

Dès le 2 juin, le déconfinement progressif nous a permis de reprendre les séances en extérieur, dans le parc de la Mairie en respectant les gestes barrières.

Bonne nouvelle pour cette rentrée ! Les cours ont pu reprendre en salle, toujours dans les règles sanitaires imposées.

Une météo clémente nous a permis de pratiquer les 1^{res} séances en extérieur mais bien vite, avec la fraîcheur automnale, les cours ont repris en salle.

Depuis début octobre, notre salle habituelle ne répondant plus aux contraintes sanitaires face à l'effectif : nous occupons

la salle Jean Louis Ripaud, plus spacieuse où chacun évolue en toute confiance. Nous tenons à remercier la municipalité pour le prêt de la salle pendant cette période. Les dernières restrictions sanitaires nous ont contraints d'arrêter les séances collectives et de reprendre les cours en ligne comme lors du premier confinement.

Nous nous satisfaisons du succès de notre randonnée santé du 18 octobre durant laquelle plus de 550 personnes ont sillonné nos parcours à travers le massif, sous un beau soleil.

Les séances animées par Odile, animatrice diplômée FFEPGV, ont lieu chaque MARDI de 19h à 20h et de 20h30 à 21h30 (cours toniques) et VENDREDI de 9h30 à 10h30 (gym plus douce).

Tarif de la licence

80€ et 146€ pour un couple (tarif dégressif pour les inscriptions en cours d'année)

Chèques et coupons sport ANCV acceptés
Certificat médical obligatoire.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !
Gratuité pour 2 séances découvertes.

RANDOMERVENTAISE

Si les conditions le permettent, la 25^e Rando-Merventaise aura lieu le 3^e dimanche de juin soit :

le 20 juin 2021



Nous proposerons, comme les autres années 4 circuits VTT et 3 circuits pédestres.



Nous espérons vous y retrouver nombreux afin de passer une bonne journée en toute convivialité et de respirer le bon air de la forêt de Mervent.

Associations

L'ESPOIR MERVERNTAIS PETANQUE

M. SAILLY Gilles
La Logette
85200 MERVERNT
02 51 00 07 91
gilles.sailly@orange.fr

Comme tous les clubs de sport, l'année 2020 ne nous a pas permis de beaucoup jouer à cause des restrictions et du confinement mais la santé de tous passe avant tout.

En février, le club a quand même participé aux nationaux de la ROCHE SUR YON et de CHOLET.

Nous avons organisé le samedi 29 février le challenge de district, avec la participation de 36 triplettes seniors et de 13 doublettes féminines. Le 1^{er} mars, le loto a pu être maintenu. Nous vous remercions d'être toujours aussi nombreux.

A cause du COVID 19, les concours ont été annulé jusqu'en août. Mois durant lequel, nous avons organisé, avec toutes les mesures sanitaires obligatoires, les concours ouverts à tous. Nous avons accueilli pour les 4 mercredis, 346 joueurs. Un concours officiel était prévu le dimanche 30 août et nous avons reçus 94 doublettes : tout s'est très bien déroulé, malgré la distanciation obligatoire.

Le club a aussi participé à la coupe de France. Au 2^e tour, nous avons reçu le club de la Roche Pétaque que nous avons battu 24 à 7 ; pour le 3^e tour, c'est le club de Saint Gilles Croix de Vie qui nous a rendu visite et nous avons gagné 16 à 2 sans jouer les triplettes. Pour le dernier tour en Vendée, le club se déplacera à Olonne Sur Mer ; le vainqueur sera qualifié pour les tours de Région.

Après avoir fait douter un club habitué à jouer un haut niveau et faire jouer les triplettes (où nous étions à égalité dans les 2 parties), nous perdons les 2 matchs et sommes éliminés sur le score de 22 à 9. Nous pouvons souligner la très belle performance de l'équipe qui a fait voir que MERVERNT pouvait lutter contre les meilleurs.

Malgré une année sans championnat et sans notre concours régional, nous avons reçu 510 joueurs sur nos terrains.

Pour la saison prochaine, nous espérons organiser les lotos le 28 février et le 19 décembre 2021. Nous avons aussi prévu des concours officiels le 22 mai, les 16-17 et 18 juillet pour le concours régional et un autre concours le 21 août. Rappelons que les concours sont ouverts à tous et auront lieu tous les mercredis d'août à 14h30.

Pour la saison prochaine, le prix de la licence restera au même prix que cette année : 37 €.

Le club compte actuellement 48 licenciés : ce sont 23 nouveaux joueurs que nous avons accueillis cette année.

**Toute personne désirant faire partie du club peut se renseigner :
au 02 51 00 07 91**

Bonne année à tous et surtout prenez soin de vous et de vos proches.



Remise des équipements





LES MURAILLES DE MAIREVENTI



Magali Goimard

VENDREDI 14 AOÛT 2020

Le vendredi 14 août 2020 a été rythmé par les notes de piano jouées par Magali Goimard, musicienne de renommée internationale lors des répétitions de l'après-midi. Placé sous le répertoire de la musique classique et contemporaine, le concert attendu en soirée a été un rendez-vous exceptionnel par sa qualité sous les applaudissements d'un public à la fois local, régional et parisien, passionné et fidèle des œuvres du compositeur Saint-Preux.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Le dimanche 20 septembre 2020 à 15 heures, dans le cadre des Journées du Patrimoine, une conférence de Iain Mac Grégor a rassemblé un public curieux et attentif venu des quatre coins du

Département autour du thème du château de Mervent dans l'histoire des châteaux féodaux en France.

La fin d'année 2020 est arrivée à grands pas, l'occasion de vous souhaiter des moments de joies et de partages auprès de ceux qui vous sont chers et d'espérer un monde meilleur à l'approche du Nouvel An.



Conférence du 20 septembre 2020

AMA

L'ASSOCIATION DES MUSIENS AMATEURS (AMA) VENDÉE-ATLANTIQUE

La reprise de nos activités se poursuit, dans le respect des règles sanitaires... pas toujours évident pour pratiquer de la musique ensemble! Une réunion, avec pianistes, chanteuse, violonistes et flûtiste a pu se tenir le 12 septembre.

Pour la première fois, l'AMA a été présente cette année au Forum des associations organisé par la Ville de Fontenay-le-Comte; cela nous a permis de mieux nous faire connaître et, peut-être, d'accueillir de nouveaux adhérents.

D'autres réunions musicales sont prévues en décembre.

Nous pouvons venir jouer gratuitement sur demande, sur Mervent et sa région (voir des exemples sur notre site): n'hésitez pas à nous contacter!



“ **Contacts**

amavendat@yahoo.fr
06 95 50 45 93
amavendeeatlantique.wordpress.com

”

Associations

NAUTISME MERVENT FONTENAY

L'ÉTÉ 2020 DU NFM

Notre activité principale de dériveur en solitaire a permis de sauver ce qui reste de notre saison de navigation.

Pour se consoler de l'annulation du Championnat de France, Aubert a participé à l'ENV à un stage de Finn coaché par notre médaillé Olympique Jonathan Lobert.

Finn-France a réussi à sauver avec l'aide du Club du Canet la Silver Cup, Championnat du monde jeune de la série Olympique Finn, originellement prévue à Palma.

Bien que certains coureurs étrangers n'aient pu se déplacer à cause des restrictions sanitaires, le niveau des premiers, en pleine préparation Olympique, était élevé et ont bénéficié de conditions très variées pour courir 12 manches.

Aubert s'est vu prêter par le Président de la classe un Finn récent, tandis qu'il confiait le sien à un jeune issu du Laser. Il termine 7^e.

Daniel a eu le bonheur de participer à la Corsica Classique sur un Tofinou 12 et termine 3^e.



Canet - 19 août 2020



Corsica - 1^{er} septembre 2020

CI-DESSOUS, SOUS TOUTES RÉSERVES, LE CALENDRIER PRÉLIMINAIRE DÉRIVEUR DE LA RENTRÉE

5 au 9 septembre 2020	Open d'Aquitaine	Biscarosse
26 et 27 septembre 2020	Finn Ouest Tour	Carnac
3 au 4 octobre 2020	Inter Ligue	22
10 octobre 2020	Départementale	Les Sables
11 octobre 2020	Ligue	Noirmoutier
28 au 31 octobre 2020	Coupe de l'Armistice	?
29 octobre au 1 ^{er} novembre 2020	Mémorial Mondeteguy	Maubuisson
14 et 15 novembre 2020	Inter Ligue	SNO
21 novembre 2020	Départementale	Saint-Hilaire
22 novembre 2020	Ligue	Marçon
Février 2021	AG NFM	Foussais
Février 2021	Semaine Internationale	Cannes

Suivez notre activité sur notre page Facebook
ou notre site Internet <http://nfm.clubeo.com>

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MERVENT



Tout d'abord, nous tenons à nous excuser pour l'annulation de notre repas champêtre du mois de septembre, car comme vous le savez avec le contexte actuel, il y avait trop de contraintes et de risques pour assurer un repas dans de bonnes conditions sanitaires. Nous espérons quand même réaliser notre repas dansant dans le courant du mois de février 2021 si la situation nous le permet.

Cette année, nous avons quand même réalisé un repas dansant, le samedi 15 février 2020 à la salle Jean-Louis Ripaud.

Une centaine de personnes ont participé à cette soirée qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur de tous.

La société compte pour cette année de chasse 25 sociétaires qui s'efforcent de gérer au mieux les nuisibles et le gibier sur le territoire de Mervent et ces vœux sont pour nous l'occasion de remercier tous les propriétaires qui accordent le droit de chasse et de leur rappeler que nous sommes à leur disposition, ainsi qu'à celle de tous les habitants de notre commune en cas de dégâts commis par les animaux classés nuisibles.

Pour finir, à l'occasion de cette nouvelle année 2021, nous vous souhaitons joie et bonheur pour vous et votre famille et qu'elle vous apporte santé et réussite dans tout ce que vous entreprenez.

Bonne année 2021!

COUNTRY DANCE MERVENT



Lancé en Septembre 2019, le Country Dance Mervent a repris son activité et propose trois cours de danse country les vendredis soir : un cours de niveau débutant de 18 h à 19 h, un cours de niveau novice (1 an de pratique environ) de 19 h à 20 h et un cours de niveau intermédiaire de 20 h à 21 h. Des cours de révisions sont également proposés de façon ponctuelle d'autres soirs de la semaine.

Les cours ont lieu dans la salle des mariages de la mairie (au 1^{er} étage), un lieu idéal de par son parquet et sa magnifique vue sur la vallée. Une dizaine d'adhérents sont actuellement inscrits et travaillent

chaque semaine dans la bonne humeur sur des chorégraphies de style et de niveau variés.

Trois cours d'essai gratuits sont proposés, ce qui vous permet de venir nous rencontrer et de découvrir la variété de styles de la danse country, sans aucun engagement de votre part. Tous les niveaux sont les bienvenus, et vous pouvez vous inscrire à tout moment dans l'année. N'hésitez pas à venir nous rejoindre!

Vous trouverez des informations sur les cours et des vidéos des danses sur notre page Facebook : Karine Countrydancemervent ou sur notre site : countrydancemervent.wixsite.com/monsite

Renseignements

Vous pouvez également nous joindre par mail sur countrydancemervent@gmail.com, ou par téléphone au 06 07 85 90 20 ou au 06 30 59 64 05, pour toute information complémentaire.



Associations

YOGA

Renseignements

07 80 04 06 68
atmayogavendee.com



**YOGA
MERVENT**

Inscription à l'année
Mardi 9h30-10h45

Salle de la mairie

Cours en petit groupe
10 personnes maximum

HATHA YOGA
méthode
douce
pour être zen

Tous niveaux
pour adultes

INSCRIPTION PAR MAIL
COSSONCORINNE@YAHOO.FR
PAR SMS 07 80 04 06 68

CORINNE COSSON
PROFESSEUR DE YOGA CERTIFIÉE EFYSO
ATMAYOGAVENDEE.COM



PERRURE EN FÊTE

2020: ANNÉE BLANCHE

Nous y avons cru en mai dernier, lorsque l'on parlait de déconfinement! Nous souhaitions être le premier événement, convivial et en plein air, après deux mois de confinement. Mais cela ne s'est pas déroulé comme ça! Nous avons reporté notre engouement sur l'assemblée générale qui devait être suivi d'un concert, ouvert à tous, mais là encore changement de scénario...

Nous préférons donc nous tourner vers un avenir proche et nous concentrer sur l'édition 2021 afin qu'elle ait bien lieu.

Le collège solidaire élu lors de l'assemblée générale a commencé à réfléchir au thème et à émettre des idées pour la prochaine fête.

*Le rendez-vous est donné
Dimanche 2 mai 2021*

Il nous reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2021.



SAHO VIDUA

SAHO VIDUA ET SA MISSION D'AIDE À L'ÉDUCATION À MADAGASCAR

À Madagascar, plus de 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, surtout dans les zones rurales où près de 70% de la population vit dans des conditions d'insécurité alimentaire chronique.

Pendant la période de soudure où la malnutrition est la plus importante, l'absentéisme scolaire augmente considérablement.

La « soudure » est la période qui sépare la fin de la consommation de la récolte précédente de la récolte suivante.

Aujourd'hui, moins de 10% des élèves malgaches bénéficient de repas à l'école. Dans les zones rurales, les cantines scolaires sont quasi inexistantes.

Depuis 2016, Saho Vidua est au côté d'Helpsimus dans une mission d'aide à l'éducation.

Nous avons pu ainsi créer une cantine scolaire à l'école de Sahofika. Elle distribue près de 200 repas par jour pendant la période de soudure qui dure 4 mois.

Cette cantine est la première de la région!

Notre objectif est de lutter contre la malnutrition et contre la déscolarisation des enfants avec la mise en place de cantines scolaires dans les 5 écoles du programme Bamboo Lemur.



En novembre 2020, une seconde cantine scolaire, située à Ambodigoavy ouvrira ses portes! Elle distribuera un repas par jour aux 150 élèves de l'école pendant la période de soudure!

Nourrir les élèves, c'est aussi les maintenir à l'école! Les aider à améliorer leurs résultats scolaires permet de les sortir du cercle vicieux de la pauvreté au profit du cercle vertueux du développement local!

4 cuisinières vont être recrutées parmi les parents d'élèves en privilégiant des femmes qui s'occupent seules de leurs enfants.

Permettre à ces femmes aux revenus modestes d'améliorer leur situation, c'est améliorer la situation sociale de l'ensemble de la famille et les aider à soutenir l'éducation de leurs enfants.

Un voyage à Madagascar était prévu cet automne 2020 mais les circonstances sanitaires en ont décidé autrement. Ce voyage, qui sera reporté, nous permettra de rencontrer de nouveau nos partenaires, les villageois et les enfants de la zone Bamboo Lemur afin de continuer à poursuivre notre engagement et à répondre à leurs besoins.

N'oubliez pas, toute participation permet aux enfants de Madagascar d'accéder à de meilleures conditions d'apprentissages.

Contact

Association Saho Vidua
33, route du Pont du Nay
85200 Mervent
sahovidua@orange.fr
facebook: Saho Vidua

Associations

BASE DE LOISIRS DE MERVENT



Équipe base de loisirs 2020



Groupe canoë base de loisirs

Bilan de l'année 2020

UNE ANNÉE PLEINE DE CONTRASTES

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou encadrées dans le massif forestier et sur le lac de Mervent. La base de loisirs propose également un gîte de groupe de 36 places. Au plus fort de la saison estivale, une équipe de 8 agents est mobilisée pour le bon fonctionnement du site.

La base de loisirs a une vocation touristique sur le territoire

La base de loisirs accueille du public avec presque 14 000 personnes cette année. Elle propose le canoë-kayak, le paddle, la voile, les bateaux électriques, les barques de pêche pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc pour le plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de mars à novembre.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

La Base de Loisirs a connu une année difficile en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, surtout au printemps et à l'automne avec l'annulation de pratiquement toutes les réservations des groupes. Cependant, la saison d'été enregistre une augmentation de la fréquentation pour la location de presque 30%. Un été exceptionnel avec une clientèle à 50% vendéenne. La demande pour la location des paddles et des canoës a remporté un franc succès.

Les travaux de mise aux normes d'accessibilités pour les personnes à mobilités réduites sont terminés sur le site et dans les locaux.

Quelques réservations pour 2021 commencent à rentrer, malgré la situation sanitaire qui perdure.

Les associations merventaises

<i>Association</i>	<i>Président</i>	<i>Telephone</i>
PGACTM (AFN)	M. Yves CHAIGNEAU	02 51 00 20 32
COMITÉ DE PARENTS D'ELÈVES	M ^{me} Mélanie GERVAIS	02 44 57 83 40
LA CHASSE MERVENTAISE	M. Nicolas MATHÉ	06 35 30 06 76
RANDO MERVENTAISE	M. Laurent GERAY	02 51 00 23 47
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « LA DÉTENTE »	M ^{me} Annie BOBINEAU	
NAUTISME FONTENAY-MERVENT	M. Eric LEROUGE	02 51 00 22 13
PAS DE PNEUS DANS MON EAU	M. Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
MÈRE ET VENT	M. Pascal CHAUVET	02 53 72 05 02
PERRURE EN FÊTE	M ^{me} Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
MARGOILLAT 9.7.4	M ^{me} Jeanine TOUTIN	02 51 00 81 96
LES MURAILLES DE MAIREVENTI	M ^{me} Stéphanie ROYER	07 80 33 31 15
ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE	M. Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
SAHO VIDUA	M ^{me} Brigitte ANNEREAU	02 51 00 56 52
ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS VENDÉE-ATLANTIQUE	M ^{me} Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
ASSOCIATION DES AMIS DU SAINT-LOUIS	M ^{me} Sylvie HAYE	06 15 65 39 10
COUNTRY DANCE MERVENT	M ^{me} Karine MONNIN	06 07 85 90 20
VENDÉE ROSE	M ^{me} Nadine HENRI	

Ça s'est passé

La Chasse aux Vrillettes

Les mercredis 22 et 29 juillet, une équipe de bénévoles est venue passer, sur les boiseries et les bancs de l'église, du produit pour éviter aux vrillettes de proliférer.

Merci à Yves CHAIGNEAU, Mickaël VIGNOLLES pour la gêne occasionnée et merci également à André AUDEBRAND, Nathalie BODIN, Cécile BONENFANT, René-Louis COLAS, Didier FAVIER, Jackie LARDY, Andréa MAINGOT, Jean-Pierre NAULET, Joël QUÉLEN, Denis ROYER, Stéphanie ROYER et Denise AUGUIN.



Vendredi 20 décembre 2019

Les enfants de l'école Maro-Vidua ont présenté leur spectacle de Noël, devant leurs parents conquis. Bertrand le Magicien a émerveillé petits et grands avec son spectacle de magie. La soirée s'est clôturée avec un goûter offert par le CPE et la Municipalité.



Vendredi 8 mai

La victoire du 8 Mai 1945 a été célébrée en petite assemblée par un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de l'association des AFN, des porte-drapeaux et des représentants de la Municipalité.

Remerciement

Pendant la première vague de l'épidémie de Covid-19, la Municipalité a pu s'approvisionner en masques en tissu afin de les distribuer à la population de Mervent.

Certains masques ont été fournis par la Communauté de Communes de Fontenay-le-Comte et du Département, d'autres ont été confectionnés par des merventaises.

La Municipalité souhaite, une nouvelle fois, remercier Mesdames BAGUENARD Cécile, BODIN Nathalie et RAGOT Thérèse qui ont pris de leur temps pour réaliser une centaine de masques.



Samedi 11 janvier

Lors de la Cérémonie des Vœux, devant un public nombreux, Monsieur le Maire a dressé le bilan de l'année et présenté les projets en cours. Lors de cette soirée, les parents d'enfants nés en 2019 ont reçu un bon d'achat et un cadeau a été remis aux gagnants des énigmes. Un cocktail, apprécié des merventais, a clôturé la soirée.



Lundi 17 août

En comité restreint, l'association des AFN et la Municipalité ont assisté à la commémoration des combats en forêt de Mervent. Une gerbe de fleurs a été déposée à la Stèle des Martyrs.



Dimanche 30 août

Malgré les contraintes sanitaires, l'Espoir Merventais Pétanque a pu organiser un concours officiel. Près d'une centaine de doublettes ont répondu présent à cette journée durant laquelle tout s'est bien passé.



Octobre

A l'occasion d'Octobre rose, la Joséphine, course qui rassemble les femmes autour de la lutte contre le cancer du sein, a été organisée différemment. Chacune de leur côté, seule ou à plusieurs, certaines d'entre elles ont couru ou marché afin de prouver que la lutte se poursuit, quelque soit les circonstances. Certaines merventaises y ont participé : bravo à elles!



Mercredi 11 novembre

En comité restreint, un hommage aux soldats morts pour la France a été rendu par le dépôt d'une gerbe aux pieds du monument aux morts.



Dimanche 20 septembre

Lors des Journées du Patrimoine, une conférence menée par Ian GRÉGOR et organisée par l'Association Les Murailles de Maireventi, présentait le château de Mervent dans le contexte des châteaux féodaux.



Dimanche 18 octobre

Notre rando sport-santé a eu lieu le dimanche 18 octobre. Les conditions sanitaires n'ont pas empêché les 557 randonneurs de venir sillonner notre beau massif forestier aux couleurs automnales. Merci aux adhérents, bénévoles et Odile, pour la réussite de cette belle journée!



Samedi 5 décembre

Rassemblement sobre mais solennel pour ce 58^e anniversaire de la fin des combats d'Afrique du Nord. Après un dépôt de gerbe aux monuments aux morts, recueil à la stèle.

Artisans | Commerçants

HÉBERGEMENTS
RESTAURATION
BARS
COMMERCES
ENTREPRISES
LOISIRS
SANTÉ

Hébergements

CAMPINGS

CAMPING DE « LA JOLETIÈRE *** »
La Joletière

CAMPING « LES AMIS DE LA FORÊT »
129, route de la Bironnière

CAMPING À LA FERME
La Grande Perrure

CHAMBRES D'HÔTES

LE LOGIS DE LA CORNELIÈRE

GÎTES RURAUX

GÎTE DE LA CROISÉE DES CHEMINS
M. MOREAU Christophe

Mervent Bourg

GÎTE DE DIET

M^{me} BELY Laëtitia
85700 POUZAUGES

L'EDEN

M. et M^{me} JARRY Frédéric
253, route de la Haute Forêt

LA VILLA DU TAN

M^{me} PENOT Claudie
1, rue du Moulin à Tan

Restaurations - Bars

RESTAURANT « LA JOLETIÈRE »
La Joletière

RESTAURANT
« L'AUBERGE DE LA FORÊT »
Les Essarts

BAR – RESTAURANT
« LE MANGOUSTAN »
2, route du Lac

BAR – RESTAURANT
« LE CHILL'OUT »
116, route Touristique

RESTAURANT « LES 3 COCOTTES »
Route du Lac

Événementiel

LOCATION DE SALLE AVEC COUCHAGE

Château de la Citardière



Commerces

ALIMENTATION

COCCIMARKET
11, place du Hérault

APICULTURE

MAT-API
Vente de matériel d'apiculture
Route du Pont du Nay

BOIS DE CHAUFFAGE

CT BOIS ENERGIE
9, route du Pont Barrot

NICOLAS MATHÉ

Route du Pont du Nay

COIFFURE

L'ATELIER D'ALEXANDRA
11, place du Hérault

DEMEMAGEMENT

DEBARRAS EXPRESS
MICOULEAU Pascal

GARAGE

SARL GARAGE DE LA FORÊT
34, route du Lac

INFORMATIQUE

SIBAP INFORMATIQUE
262, route de la Haute Forêt

PRÊT-À-PORTER – BIJOUX – ACCESSOIRES

ÇA VAUT LE DÉTOUR
7, place de l'Eglise

TRAITEUR

MAISON DÉSIRÉ FRISQUE
23, route du Lac

TISSUS

MAISON DU RIDEAU
85, route du Lac

VENTE DE LAIT CRU FERMIER

E.A.R.L LE BOIS TOURENNE
Anne et Claude PICARD
Le Nay

VENTE DE FROMAGE DE CHÈVRE

EARL FROMAGE DE PERRURE
Claire MIMAUT et Antoine BERNARD
6, La Grande Perrure

Entreprises

ABATTAGE ET DÉBARDAGE

NAULLEAU ABATTAGE ET DÉBARDAGE
106, route de la Bironnière

AGENCE IMMOBILIÈRE

TRANSACT'IMMO
Le Coteau de Saint-Thomas
M. SABOURAUD DAMIEN
Mandataire IAD France
239, route Touristique

CHAUFFAGE – PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ – ZINGUERIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

SARL ALAIN ET DENIS GACHIGNARD
9, route de la Bironnière

BARRELECT

BARRÉ Aurélie
La Haute Clavelière

M. ROBIN STEVE
Route du Lac

DÉCORATION – GRAVURE PEINTURE

M^{ME} DIOT JACQUELINE
4, rue du Moulin à Tan – Les Loges

MENUISERIE – CHARPENTE

M. FORT SYLVAIN
Saint-Thomas
COUDRONNIERE S.A.S
91, route de la Bironnière
Charpente, menuiserie bois, alu et PVC

PAYSAGISTE

« PAYSAGE SYMPA »
DESMIER Denis
101, route de la Bironnière

TAXI

TAXI SPENNATO DANY
90, route de la Bironnière

TRANSPORTS FORESTIERS

TRANSPORTS NAULLEAU
104, Route de la Bironnière

LOISIRS

MUSÉE « LES AMIS DE LA FORÊT »
127, route de la Bironnière
BASE DE LOISIRS
150, route Touristique
PARC D'ATTRACTION DE PIERRE BRUNE
Pierre Brune
NATUR'ZOO DE MERVENT
Le Gros Roc
PAINTBALL
Route de la Maisonnette

Carnet 2020



Premiers Sourires

Guillemet Célestine | 27 mars

Iagier Martin | 6 avril

Bonneaud Lou | 6 juin

De Jesus Pereira Alexandre | 30 juillet

Grimault Baudry Marceau | 22 septembre

Seigneurin Tinalya | 29 octobre

Robin Degré Juliette | 27 novembre



Iargeau Élie | 9 janvier



Turpeau Arthur | 20 février



Giraud Angélie | 31 juillet



Dupont Thomas | 16 juin



Laurençon Soline
20 septembre

Oui

Mariages

BAUDILLON Lucille & FOUCHER Pierre-Jean

8 août

PASCAULT Evelyne & BRICAUD Bernard

22 août

Décès



SERRA Yvon
POIRIER Rémy

7 février
25 mars

TURPAUD Jean-Claude
CHAILLOU Nicole
CAMPAN Jean-Louis
PRUNIER Guy
AUGUIN Francis
CHOYEAU Patrice
RIO Yvette
MORISSET Alain
POIRIER Lucette
CHIRON André
RENEWICK Rae

26 mars
9 avril
17 avril
14 mai
13 juin
15 juin
20 juillet
31 juillet
17 septembre
6 octobre
2 novembre

Enigme mystérieuse

Temps suivi d'une négation ajouté
à la constante d'Archimède brulante.

Mon tout est l'inversion
d'un village Merventais



© Balade en famille à Mervent — Mehdi Media pour Sud Vendée Tourisme

“ Bulletin municipal - N° 14 - Décembre 2020 ”

Imprimé par Raynaud Imprimeurs - 79160 Coulonges-sur-l'Autize

Directeur de publication : Joël BOBINEAU

Rédacteur en chef : Fabienne SPENNATO

Sonia ALLETRU, René-Pierre LARGETEAU, Evelyne PASCAULT-BRICAUD, Guillaume ROMANO